



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
7 novembre 2002
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2003

20-29 janvier 2003, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire
de 2002 (23-27 septembre 2002, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Questions financières, budgétaires et administratives	2
III. Arrangements en matière de programmation	4
IV. Activités d'évaluation	6
V. Programmes de pays et questions connexes	8
VI. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	11
VII. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives	13
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VIII. Rapports sur les missions sur le terrain	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX. Questions financières, budgétaires et administratives	
X. Stratégie de mise en valeur des ressources humaines	18
XI. Programmes de pays et questions connexes	29
XII. Questions diverses	36



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 23 au 27 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé, à cette occasion, l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2002 (DP/2002/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2002 (DP/2002/24). Il a également approuvé la liste des questions qu'il devra examiner en 2003 (DP/2002/CRP.14).

2. Le Conseil d'administration a décidé que son programme de sessions en 2003 serait le suivant :

Première session ordinaire de 2003	20-29 janvier 2003
Session annuelle de 2003	9-20 juin 2003 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2003	8-12 septembre 2003

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2002 figurent dans le document DP/2003/2, qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à savoir <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

4. L'Administrateur a présenté son rapport sur l'examen annuel de la situation financière en 2001 (DP/2002/25 et Add.1), un document sur les informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies pour 2001 (DP/2002/26 et Add.1), le rapport du Bureau des services d'achat interorganisations pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/31) et le rapport statistique annuel de ce même Bureau pour 2001 (DP/2002/32). Il a indiqué qu'en 2001, les ressources d'ensemble du PNUD avaient augmenté de 9 % et les ressources ordinaires (de base) de 3 %. Cette progression des ressources ordinaires faisait suite à un déclin de huit années consécutives. Les ressources ordinaires formaient la base même du budget de fonctionnement du PNUD. L'un des défis à relever consistait à mobiliser davantage de ressources pour faire face à l'accroissement des besoins des pays bénéficiaires.

5. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration de la publication du *Rapport sur le développement humain, 2002* et le *Rapport sur le développement humain des États arabes, 2002* ainsi que de la participation fructueuse du PNUD au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002.

6. Afin d'en faciliter la diffusion, la déclaration de l'Administrateur a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à savoir <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

7. Les délégations ont salué la grande qualité des rapports ainsi que la présentation éloquente et pertinente de l'Administrateur; elles ont félicité le PNUD

d'avoir accru ses ressources d'ensemble de 9 %, et en particulier ses ressources ordinaires de 3 %, en 2001. Elles ont relevé qu'une telle augmentation reflétait l'opinion favorable de la communauté des donateurs vis-à-vis du nouveau PNUD. Elles ont vivement encouragé l'Administrateur et ses collègues à tirer parti de cette image positive en mobilisant davantage de ressources, en particulier des ressources ordinaires – base du budget du PNUD – et en répondant aux besoins et priorités de plus en plus nombreux des pays bénéficiaires. Des efforts devraient être faits pour diversifier davantage les sources de financement, qui devaient notamment comprendre des fonds destinés à des fins particulières. Les délégations ont également exhorté les contributeurs à s'acquitter de leurs engagements financiers en temps voulu afin d'éviter au PNUD de faire face à une insuffisance de liquidités et d'améliorer la prévisibilité des ressources disponibles. Elles ont également encouragé le PNUD à utiliser ses ressources de manière rationnelle en vue de réaliser les plus grandes économies possibles.

8. Les délégations ont, par ailleurs, salué le travail effectué par le Bureau des services d'achat interorganisations, y compris les efforts qu'il avait faits en vue de s'autofinancer. Elles ont exhorté le Bureau à acheter davantage de produits venant de pays en développement et à élargir leur réseau de fournisseurs dans ces pays.

9. Les délégations ont estimé que le rapport sur la coopération technique du système des Nations Unies était fort utile et noté avec satisfaction que l'assistance technique fournie par l'ensemble des organismes des Nations Unies avait augmenté de 17 % en 2001. Dans le cas du PNUD, certaines délégations ont encouragé l'établissement d'un lien entre les orientations données en amont et le développement à long terme à l'échelon national. D'autres délégations ont insisté sur la nécessité d'adapter l'assistance technique en fonction des recommandations formulées par les grandes conférences des Nations Unies. De nombreuses autres délégations ont souligné qu'à l'avenir les rapports devraient faire état des apports de la Banque mondiale puisque, désormais, une partie des opérations de cette dernière étaient financées au moyen de subventions.

10. Les délégations ont demandé des précisions concernant : a) les tendances observées en 2001 en matière de financement par les fonds d'affectation spéciale; b) l'impact qu'a eu sur le PNUD la décision de financer une partie de l'aide internationale au développement au moyen de subventions; c) les effets à l'échelon régional des ressources ordinaires et des autres ressources (ressources à des fins spéciales) et la manière dont les ressources ordinaires pouvaient être consolidées au moyen d'autres ressources; d) la clôture du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et celle du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement; e) les rôles respectifs du PNUD, des autres organismes des Nations Unies, et notamment de la Banque mondiale, dans le suivi des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

11. Certaines délégations ont formulé des recommandations en vue d'améliorer la contribution du PNUD aux rapports relatifs à la recherche pour le développement et au développement humain, en particulier dans le cas de la méthodologie et de la procédure.

12. L'Administrateur a répondu en réaffirmant que le PNUD avait besoin de davantage de ressources de base et d'autres ressources pour faire face aux besoins croissants des pays bénéficiaires et aux responsabilités auxquelles il était confronté.

Il a cependant souligné que les ressources à des fins spéciales devaient compléter, et non remplacer, les ressources ordinaires, ces dernières demeurant la base du budget des activités opérationnelles du PNUD.

13. L'Administrateur s'est, par ailleurs, réjoui de la participation du PNUD au financement d'opérations d'aide internationale au développement au moyen de subventions. Il a toutefois indiqué que cette participation devait reposer sur une définition claire des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et de la Banque mondiale.

14. S'agissant des rapports sur le développement humain, l'Administrateur a relevé que les bases de données utilisées pour les établir étaient subjectives et n'étaient pas cautionnées par les organisations intergouvernementales. Il a donné au Conseil d'administration l'assurance que le principe de maîtrise nationale du développement serait totalement respecté lors de l'élaboration de ces rapports. Le PNUD continuerait de promouvoir la réflexion sur le développement dans les domaines qui ne faisaient pas encore l'objet d'un consensus.

15. Pour ce qui était des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, l'Administrateur a réaffirmé que leur réalisation relevait en premier lieu de la responsabilité des pays concernés. L'établissement de rapports sur les activités régionales et internationales était du ressort des organismes des Nations Unies tandis que le PNUD avait pour mission de fournir une assistance technique pour l'analyse et le contrôle des résultats à l'échelon national.

16. S'agissant des projections relatives aux fonds d'affectation spéciale par thèmes, l'Administrateur a indiqué que les recettes s'élevaient à 23 millions de dollars. Si l'on tenait compte des contributions destinées à la prévention des crises et au relèvement, qui se montaient à 100 millions de dollars, les ressources d'ensemble étaient alors bien plus élevées. Une mise à jour serait fournie à la fin de 2002.

17. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a indiqué que le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avaient été clôturés à la suite des décisions prises par le Conseil d'administration et en raison d'une insuffisance de fonds. Les activités menées dans ces domaines continuaient cependant d'être financées au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources. Il a été décidé que de nouveaux échanges bilatéraux seraient organisés en temps opportun entre le PNUD et les délégations concernées.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/16 sur l'examen annuel de la situation financière en 2001 et la décision 2002/17 sur la création d'une réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (voir document DP/2003/2).

III. Arrangements en matière de programmation

19. Concernant le rapport sur les arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 (DP/2002/28), le Conseil d'administration a poursuivi le débat entamé lors de la session annuelle, en juin 2002. Les observations des délégations et les réponses du PNUD ont donc été brèves et ont porté sur des questions précises. Il

a été dit à nouveau que l'essentiel des ressources devait être consacré aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. Les délégations ont également rappelé que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devaient collaborer étroitement et souligné qu'il était important que le PNUD coordonne les activités du système des Nations Unies à l'échelon des pays.

20. Répondant à une question concernant le retrait du PNUD de certains pays qui, ayant atteint un certain niveau de développement, pouvaient se passer de son assistance, l'Administrateur associé a indiqué que de nouvelles consultations devraient avoir lieu avant qu'une position définitive puisse être adoptée à ce sujet. Il a cependant fait observer que le PNUD, plutôt que de se retirer complètement d'un pays, devrait envisager de nouvelles formes d'intervention.

21. À l'issue de consultations poussées, le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/18 (voir document DP/2003/2), dont les grands points sont les suivants.

22. Le Conseil d'administration a réaffirmé les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires, qui étaient notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme et le financement volontaire et à titre gracieux et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement. Il a également souligné les principes à la base des activités du PNUD, qui comprenaient la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires.

23. Le Conseil d'administration a reconfirmé l'objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars et engagé tous les pays à contribuer à sa réalisation.

24. Le Conseil d'administration a confirmé que le processus d'affectation des ressources mis en place resterait inchangé, avec les quelques modifications ci-après : a) un montant minimal absolu de 350 000 dollars par bureau de pays serait alloué de manière à ce que le mandat de base du PNUD soit mené à bien et à faire en sorte que les bureaux de pays disposent d'une masse critique de ressources programmables qui leur permette de mobiliser d'autres ressources; b) l'affectation des ressources se ferait, à terme, à partir d'une réserve unique, contrairement au modèle de base actuel de répartition des ressources au titre des MCARB afin d'éviter les déséquilibres inhérents à ce modèle; c) un montant absolu fixe serait affecté à certaines rubriques ou composantes des programmes et les pourcentages appliqués aux rubriques restantes seraient quelque peu modifiés, la part allouée aux trois rubriques MCARB étant notamment augmentée.

25. À cet égard, le Conseil d'administration a décidé de réaffecter les ressources des anciens programmes d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes d'appui aux services techniques aux MCARB et au programme d'appui au coordonnateur résident.

26. Le Conseil d'administration a souligné l'importance du maintien d'une étroite collaboration entre le PNUD et les institutions spécialisées et la nécessité de veiller à ce que cette coopération fasse partie intégrante de tous les programmes bénéficiant de l'aide du PNUD au niveau des pays et au niveau multinational, afin que les connaissances techniques des institutions spécialisées soient utilisées de manière optimale dans les domaines d'assistance du PNUD.

27. Le Conseil d'administration a également décidé que, eu égard à la prolongation de la période de programmation, qui avait été portée de trois à quatre ans, les allocations au titre des MCARB-1.1.1 seraient recalculées à mi-parcours, conformément au modèle de répartition convenu; il a, par ailleurs, décidé d'adopter un arrangement spécial pour recalculer les allocations au titre des MCARB-1.1.1 dans le cas des pays contributeurs nets dont les chiffres du RNB par habitant publiés par la Banque mondiale avaient chuté de 25 % au moins.

28. Le Conseil d'administration a prié l'Administrateur de lui présenter en 2007 un rapport contenant des propositions concernant de nouveaux arrangements en matière de programmation.

IV. Activités d'évaluation

29. Dans les observations qu'il a présentées au sujet du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2002/27), l'Administrateur associé a souligné que le PNUD avait adopté, aligné, internalisé et simplifié la gestion axée sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de ses activités de développement.

30. Le Directeur de Bureau de l'évaluation a indiqué que le PNUD avait mis en place un système de responsabilité qui remplace l'ancien système d'évaluation *ex post*. La conformité aux normes d'évaluation n'est plus une question de chiffres, mais un choix stratégique des enseignements à tirer en établissant un lien entre les activités d'évaluation et les décisions d'administration et de programmation à venir. Il a fait observer qu'une responsabilité à trois niveaux et un système d'apprentissage aux niveaux des programmes, des pays et du monde entier ont été mis en place avec des résultats bénéfiques pour tous. Le système de suivi permet au Bureau de l'évaluation de s'assurer que l'évaluation a été réalisée selon les normes et fait partie intégrante des normes de bonne gestion.

31. Les délégations ont salué la haute tenue du rapport et les conclusions claires qu'il contient ainsi que les documents publiés par le Bureau de l'évaluation. C'est ainsi que les données contenues dans le rapport sur l'efficacité du développement ont aidé l'une des délégations dans ses délibérations internes sur l'affectation de fonds au PNUD après la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. De nombreuses délégations ont souscrit aux quatre thèmes principaux du rapport : a) nécessité de renforcer l'efficacité du développement; b) nécessité de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation, eu égard notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement; c) nécessité de renforcer davantage au sein du PNUD la culture de la gestion axée sur les résultats; et d) volonté de tirer des enseignements de l'expérience, compte tenu de la place que le PNUD veut donner aux connaissances et à l'expérience s'agissant des pays.

32. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rôle du Bureau de l'évaluation dans la gestion axée sur les résultats et dans les progrès réalisés pour ce qui est de trouver des méthodes systématiques d'évaluation ou d'estimer l'impact et l'efficacité des activités de développement. Ces délégations ont insisté sur la nécessité de définir des critères précis pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et invité instamment le Bureau de l'évaluation à participer au suivi et à l'évaluation de ces

objectifs. Le PNUD a été salué pour la contribution qu'il a apportée, en partenariat avec la Banque mondiale, à l'Association internationale de l'évaluation du développement (IDEA) pour renforcer les activités d'évaluation des autorités nationales. Le PNUD a également été félicité pour l'appui qu'il a apporté au Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation, qui offre la possibilité de mobiliser le système des Nations Unies pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et évaluer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont salué le travail effectué par le Bureau de l'évaluation en matière de gouvernance et de décentralisation. Le rapport sur les enseignements tirés sera soumis au Conseil d'administration à l'occasion de sa seconde session ordinaire, en septembre 2003.

33. Certaines délégations ont demandé des précisions ou un complément d'information concernant : a) l'indépendance du Bureau de l'évaluation, par comparaison avec d'autres institutions, la Banque mondiale par exemple, dans les rapports qu'il adresse au Conseil d'administration; b) les critères utilisés dans le choix et l'ordre de priorité des évaluations stratégiques; c) le nombre d'évaluations réalisées chaque année; d) la différence entre le rapport annuel axé sur les résultats et les rapports sur l'efficacité des activités de développement; et e) l'état d'avancement du rapport d'évaluation réalisé à la demande du Mozambique.

34. Certaines délégations ont estimé que le Bureau de l'évaluation devrait disposer d'un nombre accru de données, y compris des diagrammes fondés sur des séries chronologiques. D'autres délégations ont proposé de procéder à des évaluations sur des questions telles que l'égalité entre les sexes, des plans d'activité, le réajustement des programmes et la stratégie du partenariat. Compte tenu des responsabilités croissantes qui incombent au Bureau de l'évaluation, plusieurs délégations se sont demandé s'il serait en mesure de les assumer alors que son budget, qui était de 3 millions de dollars en 1998, dépasse à peine 1 million de dollars actuellement.

35. L'Administrateur a répondu aux questions qui avaient été soulevées. Il a rendu hommage à l'aide apportée par la direction du PNUD, relevant que s'il est indispensable que les conclusions soient présentées avec professionnalisme et objectivité, la direction donnant le ton, la question de l'indépendance du Bureau de l'évaluation est plus complexe. Il a indiqué que l'ordre du jour était établi à l'issue de consultations au sein du PNUD et entre le PNUD et ses partenaires, signalant que l'ordre du jour pour les évaluations stratégiques en 2002-2003 a déjà été affiché sur le site Web <www.undp.org/eo>.

36. Il a précisé ce qui distingue le rapport annuel axé sur les résultats et le rapport sur l'efficacité des activités de développement : alors que le premier est le résultat d'une évaluation interne du PNUD, le second se fonde sur des évaluations extérieures. Ces deux documents sont donc complémentaires pour la mesure des progrès réalisés. S'agissant du rapport d'évaluation sur le Mozambique, l'Administrateur a indiqué qu'après un démarrage assez lent, l'élaboration progresse depuis à un rythme satisfaisant. Les résultats et les données d'expérience seront communiqués au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire, en septembre 2003.

37. L'Administrateur a conclu son intervention en signalant, s'agissant de la possibilité d'accroître les données chronologiques, que le Bureau de l'évaluation devait trouver un point d'équilibre entre un excès ou une insuffisance de données. Il

a proposé que des consultations officielles aient lieu avec le Conseil d'administration à un moment opportun pour trouver une solution.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/19 (voir document DP/2003/2).

V. Programmes de pays et questions connexes

39. Le Conseil d'administration a examiné huit esquisses de programme de pays, le programme d'assistance à la Somalie, le rapport oral sur le Myanmar, 10 cadres de coopération avec des pays et la prolongation du cadre de coopération avec la Sierra Leone.

40. Les délégations ont formulé de nombreuses observations au sujet des esquisses de programmes, les principales questions abordées étant les suivantes : a) secteurs prioritaires; b) rapports entre les activités en amont et en aval et entre les programmes nationaux et régionaux; c) questions de parité entre les sexes; d) processus de consultation; et e) coordination.

41. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des domaines d'action proposés, dont certains découlaient des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, pour faire face aux principaux problèmes de développement tels que le VIH/sida et le renforcement des capacités.

42. Les délégations se sont également déclarées satisfaites du dosage des activités en amont et en aval et des liens entre elles. Dans le cas toutefois des esquisses de programmes multinationaux, les délégations ont souligné la nécessité d'établir une corrélation entre les programmes nationaux et les programmes multinationaux.

43. Les questions d'égalité entre les sexes ont beaucoup retenu l'attention au cours des débats. Certaines délégations ont noté que des efforts louables avaient été faits pour inscrire la lutte contre les inégalités entre les sexes parmi les secteurs prioritaires retenus dans les esquisses de certains programmes de pays.

44. S'agissant du processus de consultation, de nombreuses délégations ont fait observer que des consultations approfondies avaient eu lieu entre toutes les parties prenantes, y compris la communauté des donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé.

45. Certaines délégations ont formulé des observations au sujet du rôle de la coordination, soulignant qu'une coordination accrue de la part de tous les partenaires du développement était capitale pour assurer une utilisation rationnelle des ressources insuffisantes. L'accent a été mis sur le rôle du PNUD dans la mise en place ou le renforcement de partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources ainsi que pour la gestion et la coordination des activités relatives aux programmes. À cet effet, les bureaux de pays du PNUD devront être renforcés et maintenus.

46. Le Conseil d'administration a pris note de toutes les esquisses de programmes de pays et des observations faites à leur sujet. Les bureaux respectifs ont transmis immédiatement les observations aux bureaux de pays concernés pour qu'ils en tiennent compte dans le programme définitif. Ces observations seront affichées sur

le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à l'adresse <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

47. Conformément à la décision prise le 17 juillet 2002 par le Bureau du Conseil d'administration, le présent rapport traitera uniquement des grandes questions énumérées plus haut.

48. Les 10 programmes de pays ont été approuvés selon la procédure d'approbation tacite; aucune demande émanant d'au moins cinq membres du Conseil d'administration n'a été formulée pour qu'un programme de pays particulier soit examiné. Le Conseil d'administration a pris note de la prolongation d'une année du cadre de coopération avec la Sierra Leone.

Assistance à la Somalie

49. En application des décisions 93/4 et 99/7 du Conseil d'administration, l'Administrateur a présenté une note sur l'assistance à la Somalie (DP/2002/29), dans laquelle il décrivait le programme du PNUD en Somalie proposé pour la période allant de 2002 à 2004. Cette note tenait compte des conclusions de l'examen du programme et de la mission de reprofilage qui avaient eu lieu en 2001, de même que de la mission intersinstitutions de 2002. Le programme aurait pour thèmes prioritaires la gouvernance, la primauté du droit et la sécurité, la lutte contre la pauvreté, l'habilitation des organisations de la société civile et la parité entre les sexes. Dans cette note, l'Administrateur demandait au Conseil d'administration de l'autoriser à continuer d'approuver des projets au cas par cas.

50. Les délégations se sont déclarées satisfaites des résultats enregistrés à ce jour en dépit d'un environnement extérieur très peu propice. Elles ont approuvé la nouvelle orientation du programme et le maintien de l'approbation des projets au cas par cas. Elles ont salué les résultats obtenus par le PNUD, en particulier dans le domaine de la protection civile, tout en l'invitant à participer plus activement au maintien de la paix en intensifiant son engagement dans le nord-ouest du pays. Elles ont invité la communauté des donateurs à accroître son appui. Elles ont demandé une coordination accrue avec le système des Nations Unies et d'autres organismes représentés dans le pays. Le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont également été invités à transformer les initiatives d'intégration des réfugiés en plans d'action concrets.

51. Répondant à ces délégations, le représentant résident a rappelé que la Somalie est caractérisée par une longue suite de destructions matérielles, de pertes de vies humaines et d'occasions manquées pour les enfants et les jeunes adultes. Il a également signalé que l'insécurité demeure un énorme problème dans de nombreuses régions du pays, mais qu'une action en faveur du développement était possible dans certaines zones de tranquillité. Des solutions novatrices à la mesure de la situation s'imposent pour pouvoir agir dans le pays.

52. Le Conseil d'administration a pris note de la note de l'Administrateur sur la prolongation de l'assistance à la Somalie.

Assistance au Myanmar

53. Le représentant résident a présenté au Conseil d'administration un rapport oral sur les conclusions et recommandations préliminaires de la mission indépendante d'évaluation qui a eu lieu en mai et juin 2002. Il a évoqué la situation des projets

liés à l'Initiative pour le développement humain en soulignant l'impact de l'assistance du PNUD sur le renforcement des capacités et la satisfaction des besoins sociaux de base des collectivités locales.

54. Il a indiqué que, selon les conclusions de la mission indépendante, les résultats obtenus grâce aux projets de l'Initiative pour le développement humain risquaient d'être annulés par la situation macroéconomique défavorable qui règne actuellement dans le pays, d'où la nécessité de financer des activités d'analyse et de sensibilisation dans le domaine des politiques en faveur des pauvres et de préserver les acquis des projets.

55. Le représentant résident a confirmé qu'il continuait à consulter régulièrement les représentants de la Ligue nationale pour la démocratie, la communauté internationale et les organisations de la société civile. Il a également signalé qu'après la levée de son assignation à résidence, Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie, s'était rendue sur les lieux d'exécution de projets de l'Initiative pour le développement humain du PNUD et s'était utilement informée des activités liées à ces projets et de leur impact.

56. Il a également signalé que l'équipe de pays des Nations Unies avait procédé à des échanges de vues au sujet des diverses stratégies et options possibles pour élargir l'assistance humanitaire, y compris les activités de lutte contre le VIH/sida et les interventions à effet rapide.

57. Les délégations se sont déclarées sensibles à la contribution que le PNUD a apportée pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de développement de l'élément le plus pauvre de la population du Myanmar en dépit d'une situation économique et sociale difficile et qui va en se dégradant, au sujet de laquelle elles se sont déclarées préoccupées.

58. Malgré la lenteur avec laquelle évolue le dialogue politique, certaines délégations ont estimé que l'ampleur et la nature de l'assistance du PNUD devraient être modifiées et ont vivement invité le Conseil d'administration à réviser les restrictions actuelles. Elles ont aussi prié le Gouvernement de créer un environnement favorable dans lequel pourrait s'instaurer un véritable dialogue avec les organismes politiques.

59. Les délégations ont donné acte de ce qui suit : a) la teneur et les objectifs de l'Initiative pour le développement étaient conformes au mandat du Conseil d'administration; b) une large place a été accordée à l'appui à l'élément le plus pauvre de la population; et c) l'assistance a donné des résultats positifs, notamment une participation et un investissement conséquents de la collectivité aux activités et aux résultats des projets.

60. Dans sa réponse, le représentant résident a assuré le Conseil d'administration que les observations formulées seraient prises en considération selon que de besoin dans l'exécution des projets. Il a confirmé que le mécanisme thématique élargi des Nations Unies se composait de représentants de tous les organismes du système des Nations Unies dans le pays et de cinq membres de la communauté internationale. La possibilité d'élargir ce groupe pour y inclure un plus grand nombre de membres de la communauté des donateurs et d'organisations de la société civile faisaient l'objet de pourparlers.

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique a souligné que l'assistance du PNUD au Myanmar avait été adaptée aux conditions spécifiques du pays. Si la prudence voulait que l'on continue à se conformer aux directives actuelles, il a indiqué que, dans un premier temps et afin d'intensifier rapidement les activités en cas de changement dans la situation politique, le PNUD procéderait à des évaluations et à des enquêtes d'ensemble dans certains secteurs prioritaires, ainsi que le Conseil d'administration l'avait décidé à sa seconde session ordinaire, en septembre 2001. Cela permettrait de mieux cibler la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le PNUD continuerait aussi à participer activement au plan d'action des Nations Unies sur le VIH/sida et à l'évaluation de l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies qui est envisagée. Il a également suggéré que la question de la participation du PNUD au choix des orientations pourrait être réexaminée à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2003, à l'occasion de l'examen du rapport de la mission d'évaluation.

62. Le Conseil a pris note du rapport oral sur l'assistance au Myanmar en soulignant que les observations qui ont été formulées devraient être prises en considération dans le rapport qui sera soumis à la première session ordinaire de 2003.

VI. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

63. L'Administrateur associé du PNUD s'est félicité des progrès remarquables réalisés jusqu'à présent par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution pour 2002-2003, et de ses initiatives en faveur du renforcement et de l'élargissement des partenariats avec le PNUD. Il a fait siennes les recommandations du Comité consultatif sur les arrangements proposés en matière de ressources humaines.

64. En présentant son rapport (DP/2002/30), la Directrice exécutive a rappelé le mandat d'UNIFEM, les cinq objectifs stratégiques de la Stratégie et du Plan d'exécution en cours, les trois domaines thématiques fondés sur le Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres recommandations issues de conférences des Nations Unies.

65. La Directrice exécutive a présenté les résultats obtenus par UNIFEM au cours de l'exercice biennal 2000-2002, en mettant en lumière les enseignements retirés et les difficultés rencontrées. Elle a parlé de la collaboration accrue du Fonds avec le système des Nations Unies et le PNUD en particulier, de sa collaboration à l'établissement des bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans plus de 30 pays et de sa contribution à l'élaboration de documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Elle a indiqué aussi que des activités avaient été entreprises conjointement par le PNUD et UNIFEM en 2001 dans 51 bureaux de pays du PNUD, ce qui a contribué à une augmentation des activités en général par rapport à l'année 2000.

66. La Directrice exécutive a annoncé que les principaux défis tenaient notamment au fait que la demande en services d'experts d'UNIFEM en matière de parité était supérieure à l'offre; à la nécessité d'analyser plus systématiquement les besoins pour répondre à cette demande; et à la clarification des rôles et des responsabilités

en matière d'intégration des sexes spécificités au sein du système des Nations Unies et dans les pays.

67. La Directrice exécutive a conclu sa présentation en indiquant que les ressources de base et les autres ressources d'UNIFEM avaient augmenté en 2001.

68. Les délégations, ainsi que le Président du Comité consultatif, ont rendu hommage à UNIFEM pour la qualité de son rapport et l'excellence de sa présentation. Ils ont souligné les résultats obtenus jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 et en matière de mobilisation des ressources de base et autres ressources; ont pris note que le mandat d'UNIFEM demeurait pertinent; et se sont vivement félicités de l'action stimulante du Fonds en faveur de la promotion des droits de la femme. Les délégations ont également loué le Fonds pour son action visant à faire davantage appel aux femmes dans les activités de rétablissement de la paix et de reconstruction, notamment en Afghanistan, aux fins de l'intégration des sexes spécificités dans le système des Nations Unies et pour évaluer les enseignements retirés de l'expérience acquise au cours des deux années écoulées.

69. De nombreuses délégations ont engagé UNIFEM : a) à faire davantage d'efforts dans les domaines de la prévention du VIH/sida, de la sécurité économique et de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) à resserrer sa collaboration avec le PNUD et des entités comme la Banque mondiale; c) à fournir davantage d'informations sur la manière dont il suit les progrès de son action, les indicateurs utilisés et la définition des priorités et des stratégies de gestion; d) à fournir des informations sur les enseignements retirés des évaluations centrées sur l'apprentissage; et e) à renforcer ses partenariats avec les pays bénéficiaires des programmes. Il a également été demandé à UNIFEM d'afficher sur son site Web davantage d'informations sur sa situation financière et sur sa stratégie de renforcement des capacités des comités nationaux.

70. En réponse à ces observations, la Directrice exécutive a réaffirmé que l'intégration des sexes spécificités incombait aux plus hauts responsables du système des Nations Unies. La volonté politique était bien là, mais il n'en restait pas moins nécessaire de disposer de mécanismes de responsabilisation et de services d'experts spécialisés sur le terrain.

71. La Directrice exécutive a souligné que les objectifs du Millénaire en matière de développement constituaient un important cadre de référence pour les activités d'UNIFEM. Elle a également fait observer que les avancées vers la parité et l'autonomisation des femmes étaient essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire, et que le suivi des progrès en matière d'égalité des sexes demeurerait une stratégie majeure pour UNIFEM. Enfin, elle a fait valoir que le succès des programmes mis en oeuvre dépendait de la collaboration étroite entre les donateurs et les pays bénéficiaires.

72. S'agissant des ressources, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle se réjouirait d'un accroissement des ressources de base, qui permettrait au Fonds d'exécuter son programme avec plus de latitude. En ce qui concernait les technologies de l'information et des communications, elle était d'avis que l'on pouvait les utiliser au profit de l'apprentissage collectif afin de répondre aux besoins croissants des équipes de pays de l'ONU en matière de services d'experts spécialisés.

73. Pour donner un aperçu de la stratégie et du plan d'exécution suivants d'UNIFEM, la Directrice exécutive a indiqué que le Fonds avait entrepris de consulter les parties prenantes, en précisant que les objectifs du Millénaire en matière de développement constitueraient un important cadre de référence pour l'élaboration du nouveau plan. Elle a souligné que la programmation privilégierait des liens plus étroits entre chacun des domaines thématiques couverts par UNIFEM, et que le plan suivrait un cadre conceptuel associant des éléments liés à la promotion et à l'autonomisation des femmes et d'autres cadres touchant à la sécurité et aux droits des femmes, ainsi qu'à l'état de droit.

74. La Directrice-adjointe des programmes a noté que l'on était à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003, et que c'était là l'occasion de tirer des enseignements et de revoir les cadres d'évaluation des résultats. Elle a fait observer qu'UNIFEM avait mené un certain nombre d'évaluations d'ordre thématique et au niveau des processus, dont les résultats seraient utiles à l'élaboration de la stratégie et du plan d'exécution suivants. Elle a en outre informé le Conseil d'administration qu'UNIFEM mettait en oeuvre une stratégie visant à renforcer les capacités des comités, en faisant d'eux des éléments dynamiques au sein du Fonds.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/20 (voir document DP/2003/2).

VII. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives

76. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le document contenant le rapport sur l'exécution du budget révisé pour 2002, les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 et le rapport sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/2002/33); l'annexe statistique à ce document (DP/2002/33/Add.1); le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2002/34); le rapport du Directeur exécutif sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/35); le plan d'action relatif aux économies découlant des réductions de personnel prévues (DP/2002/35/Add.1); le plan de secours concernant la réserve opérationnelle (DP/2002/35/Add.2); et les modalités relatives à l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2002/36).

77. Le Directeur exécutif a rendu hommage au personnel de l'UNOPS et à leurs collègues du Bureau de la gestion des ressources humaines pour le travail exceptionnel accompli à un moment difficile pour aider le personnel touché par les suppressions d'emplois. Présentant le niveau actuel des recettes et des dépenses, il a noté que l'exécution des projets était légèrement en avance par rapport à l'objectif fixé. Il a prévenu cependant qu'un accroissement non prévu des dépenses de personnel pourrait entraîner un dépassement d'environ 800 000 dollars, que l'on pourrait contrebalancer par des économies éventuelles à d'autres postes du budget et par des recettes provenant de nouvelles activités réalisées avec des organismes des Nations Unies, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

78. Le Directeur exécutif a annoncé que l'UNOPS avait été retenu comme candidat à la fonction d'agent local par le nouveau Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et son organisme de tutelle, la Banque mondiale. Les services assurés par l'UNOPS en qualité d'agent local du Fonds seraient analogues à ceux qu'il fournit au Fonds international de développement agricole.

79. Le Président du Comité de coordination de la gestion a fait des observations sur les mesures adoptées en vue d'améliorer la situation financière de l'UNOPS, les problèmes futurs et la possibilité de réaliser des activités avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a lui aussi estimé que le personnel de l'UNOPS avait accompli un travail digne d'éloges dans des circonstances difficiles. Il a fait savoir que, de l'avis du Comité de coordination de la gestion, il ne devait pas y avoir de nouvelles réductions d'effectifs afin de garantir la stabilité de l'UNOPS.

80. Les délégations ont accueilli favorablement les dispositions prises en vue d'améliorer la situation financière de l'UNOPS et de réaliser de nouvelles activités avec les organismes des Nations Unies mentionnés plus haut. Certaines délégations, toutefois, se sont déclarées préoccupées par la situation financière actuelle et ont souligné l'importance du recouvrement des coûts.

81. Nombre de délégations ont appuyé la position exprimée par le Secrétaire général dans le document DP/2002/CRP.5, réaffirmant que l'UNOPS doit constituer une entité distincte, identifiable et autofinancée du système des Nations Unies, et ont encouragé les organismes des Nations Unies à utiliser pleinement les services proposés par l'UNOPS, suivant des critères de compétitivité et d'économie. Deux délégations ont suggéré que le Conseil envisage d'élargir la clientèle de l'UNOPS à des entités extérieures au système des Nations Unies, une délégation estimant cependant que le marché constitué par les entités du système était suffisant.

82. L'examen indépendant du modèle d'activité de l'UNOPS auquel il était envisagé de procéder a fait l'objet de débats assez longs; on s'est notamment demandé quand il faudrait procéder à un tel examen si l'on voulait éviter de perturber davantage les activités de l'UNOPS et de créer des incertitudes supplémentaires. Le Conseil d'administration a finalement décidé d'organiser un examen du modèle d'activité de l'UNOPS, de sa rentabilité et des possibilités d'élargissement de ses activités au sein du système des Nations Unies. Le Conseil a également adopté la décision 2002/22 (voir document DP/2003/2), dans laquelle il a décidé d'examiner l'état des contributions volontaires au titre du budget et les dates de l'examen indépendant à sa première session ordinaire, en janvier 2003.

83. Plusieurs délégations ont demandé des précisions à propos des divergences apparentes entre la note du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS (DP/2002/CRP.15) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) concernant les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2002/34).

84. Le Président du Comité de coordination de la gestion a rappelé que la note parue sous la cote DP/2002/CRP.15 avait été validée et approuvée par les membres du Comité. Il a également rappelé que le document DP/2002/CRP.15 avait été établi

afin de rectifier certains des éléments d'informations présentés au CCQAB par le Directeur exécutif, sur lesquels le Comité consultatif avait fondé une partie de ses conclusions.

85. Les représentants de l'UNICEF et de l'UNESCO ont évoqué les nouveaux mécanismes de collaboration fondés sur les avantages comparatifs et les missions respectives que ces organismes ont adoptés avec l'UNOPS.

86. Le Président du Comité de coordination de la gestion a fait observer que le budget présenté au Conseil d'administration correspondait aux dernières prévisions élaborées par l'UNOPS et étaient le résultat d'un consensus entre le Comité et le Directeur exécutif.

87. Le Directeur exécutif a rappelé que les examens de la structure organisationnelle de l'UNOPS, y compris l'examen entrepris par le Bureau des services de contrôle interne, étaient une priorité. Il a appelé à reprendre la réforme de la structure de l'UNOPS, que le Comité de coordination avait suspendue en février 2002.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/21 (voir document DP/2003/2), et approuvé les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément à la recommandation du CCQAB, ainsi que le plan de secours.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VIII. Rapports sur les missions sur le terrain

Rapport sur la mission au Viet Nam

89. Le rapporteur, présentant le rapport sur la mission au Viet Nam (DP/2002/CRP.7), a remercié le Gouvernement de ce pays, les bureaux de pays du PNUD et du FNUAP ainsi que le Secrétariat du Conseil d'administration des excellentes dispositions qu'ils avaient prises. Il a rendu un hommage particulier au Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, qui a joué un rôle prépondérant pendant la mission.

90. Il a indiqué que la mission commune de membres des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avait montré que le système des Nations Unies devait être considéré comme une seule entité. La mission a permis d'évaluer et de comprendre les incidences des décisions des Conseils d'administration dans le pays. Le rapporteur a mis l'accent sur les éléments du rapport qui traitaient des activités opérationnelles des Nations Unies au Viet Nam.

91. Il a constaté que les membres des conseils d'administration ont eu un aperçu intéressant de la question de la coordination, en particulier de l'harmonisation et de la simplification des procédures qui, si elles étaient appliquées, pourraient améliorer l'efficacité et la cohérence.

92. Il a déclaré que le Viet Nam était l'un des premiers pays à avoir établi un rapport sur la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, qui étaient étroitement liés aux stratégies de lutte contre la pauvreté et au Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement. Ces instruments nationaux ont favorisé la coordination et ont permis d'établir des priorités communes pour les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux au Viet Nam. Le rapporteur a indiqué que la Banque mondiale se félicitait des activités menées en amont par le PNUD dans le cadre du nouveau régime de subventions prévu pour l'aide internationale au développement, précisant que cette institution, dans l'octroi de sa propre assistance, avait repris des projets pilotes du PNUD qui avaient donné de bons résultats à une plus grande échelle. Il a en outre fait remarquer l'évolution du rôle du Fonds monétaire international (FMI), qui avait fait une priorité du renforcement de la participation des pays en développement. Cette évolution du FMI, associée à une forte présence du secteur privé dans l'économie vietnamienne, avait incité la Banque mondiale à s'intéresser de près aux activités traditionnelles du système des Nations Unies. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale devaient établir un nouveau partenariat pour soutenir les efforts de financement conduits par les pays. En tant que coordonnateur du système des Nations Unies, le PNUD avait aussi un rôle essentiel à jouer dans l'appui au renforcement des capacités nationales.

93. Le rapporteur a mis en évidence le fossé qui existait entre les travaux du Conseil d'administration et les activités du PNUD et du FNUAP sur le terrain. Le Conseil était considéré sur le terrain comme distant et n'ayant qu'un impact limité. Ce fossé pouvait être comblé si un haut degré de priorité était accordé aux données d'expérience du pays dans les travaux du Conseil.

94. De nombreuses délégations, dont certaines avaient fait partie de la mission de visite, ont félicité le rapporteur de sa déclaration liminaire très complète, relevant en particulier que la mission commune avait été très productive et avait permis de mieux comprendre l'évolution et les problèmes du Viet Nam. Ils ont souligné les points suivants : a) importance d'une démarche plus systématique dans les méthodes de travail et dans les relations d'ensemble entre les organismes des Nations Unies d'une part, et les institutions financières internationales d'autre part; b) nécessité de faire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement un instrument plus efficace pour la coordination et l'harmonisation des activités des Nations Unies au plan national; c) existence d'un lien entre les activités en amont et en aval; d) nécessité d'améliorer la marge de manoeuvre financière du coordinateur résident. Les délégations ont également souligné l'importance d'impliquer les pays dans les programmes financés par le système des Nations Unies et de sélectionner avec soin les pays dans lesquels ont lieu des missions communes afin d'en tirer des avantages optimaux.

95. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'insister davantage sur les points suivants : a) questions de sexes/pécificités lors de missions futures; b) promotion des activités liées à la santé génésique et au VIH/sida; c) création de centres de contact sous-régionaux afin que les qualifications exigées soient décidées en fonction de l'évolution de la demande et que les bureaux de pays n'assument pas la totalité des coûts de leurs services. On a également souligné qu'il importait de combler l'écart entre les décisions du Conseil d'administration et les activités sur le terrain, et d'améliorer les liens entre les fonctionnaires du PNUD et du FNUAP au Siège et dans les bureaux de pays.

96. Répondant à ces délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, a reconnu qu'il était indispensable de renforcer

l'harmonisation et la coordination au sein des équipes de pays, ainsi que la collaboration entre les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies, même si le Viet Nam était considéré comme un pays modèle en matière de collaboration. Il a également accepté la nécessité de veiller à ce que les instruments utilisés en amont et en aval soient étroitement liés dans la programmation afin d'avoir un effet de synergie.

97. En ce qui concerne l'implication des pays, l'Administrateur assistant a constaté que le Viet Nam s'était signalé par une forte implication dans le processus de programmation et une ferme volonté de réduire la pauvreté. Il a fait remarquer que la suite des travaux du PNUD liés aux objectifs du Millénaire seraient menés par le pays avec une nette implication du peuple vietnamien.

98. L'Administrateur assistant a relevé l'existence de certaines préoccupations autour de la question de savoir si le document stratégique de lutte contre la pauvreté devait prendre le pas sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le deuxième Plan-cadre a été élaboré pour répondre à cette préoccupation et pour disposer d'un instrument plus efficace pour la coordination et l'harmonisation des activités du système des Nations Unies. Le Plan-cadre demeurerait donc un instrument irremplaçable dont il s'agissait d'améliorer l'application, la coordination et la programmation commune. Pour atteindre cet objectif, des groupes thématiques et des groupes de mise en oeuvre ont été créés au Viet Nam.

99. L'Administrateur assistant a souligné que les questions sexospécifiques étaient examinées avec sérieux dans la région, faisant remarquer que la transition démographique en Asie créerait les conditions nécessaires pour l'autonomisation des femmes.

100. Le recours aux centres de contact sous-régionaux était une composante essentielle du processus de réforme au sein du PNUD, et les deux centres de la région donnaient de très bons résultats. L'Administrateur assistant a indiqué que les bureaux de pays assumaient les dépenses telles que les indemnités journalières de subsistance. Le reste des dépenses, les salaires par exemple, provenaient des ressources internationales et régionales. Les fonctionnaires des centres de contact étaient recrutés pour deux à trois ans, en tenant compte de l'évolution des qualifications demandées.

101. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique du FNUAP a remercié le Conseil d'administration des recommandations utiles qui figuraient dans le rapport sur la mission de visite. Il a déclaré que le FNUAP avait pris note de l'observation d'une délégation concernant le renforcement de la coordination sur le terrain. Il a fait remarquer que l'un des objectifs du processus de transition du Fonds était de renforcer les relations entre le siège et le terrain. Il a constaté que le programme de pays réalisé au Viet Nam avec l'appui du FNUAP, qui visait principalement à renforcer les services de santé génésique et à contribuer à relever le niveau de vie de la population allait en s'intensifiant. Il a remercié les donateurs qui lui avaient apporté leur appui. Il faisait sienne la remarque selon laquelle les données d'expérience du pays devraient figurer en bonne place dans les travaux du Conseil. Il a fait remarquer que tout processus de réforme devrait être mesuré en fonction de son incidence au plan national. Il a terminé en remerciant le Gouvernement du Viet Nam d'avoir accueilli la mission effectuée par les membres du Conseil.

102. Le Représentant du Viet Nam a remercié le Conseil d'administration de cette toute première mission commune, qui avait donné à ses membres l'occasion d'observer les effets d'une coopération productive entre l'Organisation des Nations Unies et le Viet Nam. Il a souligné que l'ONU bénéficiait de la confiance et du respect de son pays. Il a remercié tout particulièrement le Gouvernement des Pays-Bas de l'appui supplémentaire apporté aux activités du FNUAP au Viet Nam.

103. Le Président du Conseil d'administration, qui avait dirigé la mission, a fait savoir que l'opération avait été extrêmement instructive, et il a remercié les membres de la mission et les équipes de pays du PNUD et du FNUAP d'avoir contribué à son agrément et à son utilité. Il a remercié le Gouvernement et le peuple vietnamiens de l'excellente préparation et des débats ouverts et directs qui avaient eu lieu.

104. Le Président a axé ses observations sur quatre domaines essentiels que le Conseil d'administration devra examiner à l'avenir. En premier lieu, il a souligné que la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, et entre le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques régionales était indispensable afin d'associer la force des idées et les moyens de financement. En deuxième lieu, il a souligné l'importance de l'implication des pays dans les activités et les programmes financés par le système des Nations Unies. En troisième lieu, il a souligné et regretté la distanciation entre le Conseil et les pays. Pour y remédier, le Président a indiqué que le Conseil devrait accorder un haut degré de priorité aux données d'expérience des pays dans ses travaux. En quatrième lieu, le Président a souligné l'importance d'accorder une marge de manœuvre financière aux coordonnateurs résidents afin qu'ils puissent faire face aux demandes urgentes, de donner au PNUD réorganisé la capacité de gérer les ressources humaines dans les services consultatifs en amont, et d'établir un lien entre les activités en amont et en aval afin de renforcer l'efficacité du PNUD dans les pays.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/23 (voir document DP/2003/2).

Débat consacré au FNUAP

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

X. Stratégie de mise en valeur des ressources humaines

106. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des faits nouveaux importants survenus depuis la session annuelle du mois de juin. En premier lieu, elle a remercié le Conseil pour l'appui sans réserve qu'il a exprimé en faveur du FNUAP et de son programme à sa session annuelle ainsi que pour la résolution (2002/5) qu'il a adoptée à propos des questions cruciales relatives aux activités du Fond et à son financement. Elle a exprimé ses remerciements aux donateurs qui ont fourni des contributions supplémentaires ainsi qu'à ceux qui ont versé rapidement les contributions annoncées. S'agissant de la question des ressources, elle a souligné la nécessité de fournir au FNUAP un solide appui politique et financier ainsi qu'un financement de base accru, stable et prévisible au titre des ressources ordinaires du FNUAP, pour lui permettre de s'acquitter

efficacement de son mandat. Elle a noté que la décision 2002/5 engage tous les pays, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, à continuer de soutenir le FNUAP, en particulier en contribuant davantage à ses ressources ordinaires. Elle a souligné que seules les ressources ordinaires, grâce à leur neutralité et à leur universalité, permettaient au FNUAP de s'acquitter de son mandat en qualité de partenaire de confiance apprécié et d'exercer une influence dépassant largement ses modestes ressources.

107. Elle a déclaré que le niveau des ressources du Fonds était dangereusement bas. Le montant des ressources ordinaires pour 2002 était de 242 millions de dollars, soit 10 % de moins en comparaison de 2001. Le montant total des ressources, ordinaires et autres qu'ordinaires, s'élevait à 317 millions de dollars, soit 20 % de moins que les années précédentes. La situation financière critique aura des incidences graves sur les programmes du FNUAP. Par exemple, les premiers rapports des bureaux de pays indiquent que dans nombre de pays, les plans d'achat de matériel médical ont été mis en attente; des programmes de planification familiale ont été suspendus; des initiatives pour arrêter la propagation du VIH/sida ont été ajournées tandis que les programmes d'éducation sexuelle et d'acquisition de compétences pour la vie quotidienne ont subi des coupes sombres.

108. La Directrice exécutive a fait part de sa vive reconnaissance à l'Union européenne pour son ferme appui qui s'est traduit par la résolution en date du 30 mai du Conseil des Ministres de la coopération au développement réaffirmant son appui au FNUAP en soulignant l'importance qu'elle attache aux activités du FNUAP; par l'annonce, en date du 24 juillet, d'une contribution de 32 millions d'euros destiné à un projet conjoint visant à fournir des services de planification familiale et de conseils en matière de population et de santé à 10 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. De ce montant, 20 millions d'euros seront versés au FNUAP au titre de ressources autres qu'ordinaires pour ce projet d'une durée de trois ans et demi. Elle a également exprimé ses remerciements au Groupe des 77 ainsi qu'au groupe régional africain et à la Chine pour leur appui sans réserve. Elle a attiré l'attention sur une initiative locale spontanée – la campagne des « 34 millions d'amis » – qui se déroule dans toute l'Amérique, invitant chaque personne à verser un dollar ou plus au FNUAP. Elle a déclaré que le FNUAP recevait une avalanche de lettres et qu'à ce jour les montants versés s'élevaient à 50 000 dollars. Elle a signalé que ces expressions spontanées de soutien étaient accueillies avec beaucoup de satisfaction par le FNUAP et qu'elles manifestaient à quel point le public se sentait concerné par les questions traitées par le FNUAP et les idéaux qu'il incarne.

109. En ce qui concerne le processus de transition du FNUAP, elle a signalé qu'il était dans ses dernières phases. L'évaluation des besoins des bureaux extérieurs menée par le FNUAP en juillet 2001 se situe au coeur de ce processus. Elle a informé le Conseil que le FNUAP avait mis en oeuvre plus de 75 % des 208 recommandations applicables. Le FNUAP donnera suite aux recommandations restantes au cours de l'année prochaine. Les trois prochains mois du processus de transition seront très chargés car le FNUAP a intensifié ses activités de recherche, de formation et le partage des connaissances dans le cadre des documents de stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que dans celui des approches sectorielles; il a lancé le nouveau logo et la nouvelle image de marque du FNUAP en décembre afin d'assurer la même identité du FNUAP dans le monde entier; il a également élaboré les instruments, les directives et les procédures nécessaires pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie des ressources humaines, notamment au

regard des compétences, des plans de carrière et du nouveau système de notation des fonctionnaires; il a également mis au point un programme de formation pour familiariser l'ensemble du personnel aux changements de politiques, de procédures et de systèmes découlant du processus de transition. Un engagement déterminé à promouvoir dans l'organisation une culture de partage des connaissances et de la communication, qui constitue un objectif majeur de la transition, sous-tend l'ensemble de ces activités.

110. La Directrice exécutive a déclaré que la mise en oeuvre de la nouvelle direction stratégique du Fonds représentait un aspect crucial du processus de transition. Son impulsion était générée par la nécessité de situer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que les mesures clefs déterminées par CIPD+5 dans le contexte des préoccupations mondiales les plus urgentes qui sont reflétées dans les objectifs du Millénaire : éradication de la pauvreté; réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles; promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes; frein à la propagation du VIH/sida; et amélioration de la protection de l'environnement. Le processus de transition offre l'occasion idéale au FNUAP de montrer comment ses programmes contribuent à la réalisation de ces objectifs. Il constitue également un moyen idéal pour mobiliser le personnel du FNUAP en vue de placer ses programmes de pays au coeur des activités de réduction de la pauvreté et des objectifs approuvés du Millénaire. Elle a ajouté que la nouvelle typologie des bureaux extérieurs renforcerait les capacités de ces derniers et permettra au FNUAP d'avoir sur le terrain une présence renouvelée, à la fois plus efficace et mieux ciblée.

111. S'agissant de l'importante question de la culture et du développement, elle a dit que le FNUAP l'avait examinée en vue d'y déterminer un créneau spécifique. Le FNUAP possédait une grande expérience de projets conçus de façon à tenir compte du milieu culturel, bien que ces projets n'aient pas été étendus de façon systématique et n'aient pas donné lieu à l'élaboration d'une problématique. Le Fonds a lancé un programme régional sur la culture et la santé en matière de reproduction en Afrique. Le FNUAP a également élaboré une proposition de projet dont l'objectif est d'incorporer la variable culturelle dans l'ensemble des programmes du FNUAP. Le Fonds a entrepris l'examen approfondi d'un choix de projets sur le terrain qui utilisent des « lunettes culturelles » dans le domaine du VIH/sida et de ses dimensions sexospécifiques. Il étudiera également l'abondant matériel produit par l'Université Al-Azhar sur les questions de population et de santé en matière de reproduction dans l'Islam. Cette dernière étude contribuera à la formulation d'un projet visant à rendre ces connaissances accessibles dans le cadre des activités de plaidoyer auprès de divers milieux islamiques.

112. S'agissant des documents de stratégies sur la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, elle a relevé que le FNUAP avait pris l'engagement de devenir un partenaire efficace dans ces domaines. Toutefois, leurs processus exigent des connaissances techniques et une expertise différentes de celles qui étaient traditionnellement utilisées par le FNUAP. Le Fonds est persuadé que la clef d'une participation efficace aux documents de stratégies et aux approches sectorielles réside dans la formation et les expériences concrètes. Le FNUAP a élaboré par conséquent une proposition destinée aux donateurs intéressés, portant sur un projet de deux ans, visant à fortement augmenter sa capacité de participer activement aux documents de stratégies et d'approches sectorielles.

113. Quant aux objectifs du Millénaire, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration que le FNUAP jouait un rôle actif tant aux niveaux mondial que de pays en appuyant les efforts nationaux visant à leur réalisation. Le FNUAP est pleinement conscient que le progrès dans ce domaine est, entre autres, largement tributaire des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la CIPD de donner un accès universel aux soins de santé en matière de reproduction. Elle a relevé qu'au niveau mondial, le FNUAP coprésidait le Groupe de travail sur les objectifs du Millénaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et participait activement au Projet du millénaire. Au niveau de pays, tout en assurant que l'accès aux soins de santé en matière de reproduction figure au nombre des indicateurs utilisés dans les analyses et dans les rapports nationaux, le FNUAP a intégré les objectifs pertinents du Millénaire dans ses programmes de pays. Le Fonds encourage également l'incorporation des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire dans les documents de stratégies sur la réduction de la pauvreté pour que les questions de population, de santé en matière de reproduction et d'égalité des sexes reçoivent l'attention voulue. La Directrice exécutive a dit que le Fonds se félicitait tout particulièrement du fait que le Conseil d'administration ait reconnu dans sa décision 2002/5 le rôle vital joué par le FNUAP en aidant les pays à réaliser les objectifs du Millénaire.

114. Quant au récent Sommet sur le développement durable, auquel le FNUAP a activement participé, elle a noté aussi que les conclusions du Sommet avaient attribué une place plus centrale à la réduction de la pauvreté dans l'ordre du jour du développement durable. Ceci était conforme à la nouvelle orientation du FNUAP en matière d'appui aux programmes de pays. Le FNUAP prendra une part active et stratégique dans l'appui à la mise en oeuvre des activités de suivi du Plan d'action du Sommet. Le FNUAP saisira également l'occasion des nombreuses possibilités de collaboration offertes par la poursuite du Plan d'action pour travailler avec un large éventail de partenaires du développement dans le domaine qui lui est imparti par son mandat. Un objectif important de collaboration portera sur le renforcement du rôle critique de la dynamique démographique et des questions de santé en matière de reproduction sur le développement durable, notamment l'éradication de la pauvreté.

115. Pour ce qui a trait au dixième anniversaire de la CIPD dont la date se rapproche, elle a souligné la nécessité de se pencher sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des buts du Programme d'action. Élément encore plus important, un examen des progrès accomplis devrait être réalisé au niveau de pays en vue de permettre une accélération de la mise en oeuvre. Elle a ajouté que des consultations seraient organisées au niveau régional de façon à favoriser les échanges des données de l'expérience ainsi que des enseignements tirés dans chaque région. Elle a fait observer qu'il n'y avait nul besoin d'une « autre conférence », mais bien d'un examen collectif approfondi par tous les pays de l'état de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD tout en accordant la place voulue aux questions de population et de développement dans l'ordre du jour mondial. Le FNUAP recherche activement un appui pour les manifestations modestes, bien qu'importantes prévues pour commémorer le dixième anniversaire de la CIPD.

116. La Directrice exécutive a conclu en exprimant ses vifs et sincères remerciements au Conseil d'administration pour son appui. Elle a souligné que le FNUAP restait solidement ancré dans le respect des normes internationalement reconnues des droits de l'homme et que tous programmes nationaux appuyés par le Fonds étaient conformes à ses normes.

117. Après la déclaration de la Directrice exécutive, la délégation des États-Unis a pris la parole pour expliquer sa décision sur le financement du FNUAP. Les États-Unis avaient longtemps soutenu activement le FNUAP, mais avaient décidé au mois de juillet qu'ils n'étaient pas en mesure de poursuivre leur financement du Fonds en 2002 à cause de son programme en Chine, en application de l'amendement Kemp-Kasten qui empêche les États-Unis de financer un programme « qui apporte un soutien ou participe à la gestion d'un programme d'avortements ou de stérilisations forcés ». La délégation des États-Unis a demandé instamment au Fonds d'apporter des modifications à son programme en Chine, par exemple en séparant le FNUAP et le Gouvernement chinois par une cloison étanche, en ayant davantage recours à des organisations non gouvernementales internationales indépendantes ou encore en organisant un système de suivi qui permette de garantir que le programme n'apporte pas de soutien et ne participe pas à la gestion d'un programme d'avortements forcés.

118. La délégation des États-Unis a ajouté que lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Chine avait accepté un principe important : le droit des femmes à choisir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir. La Chine devrait donc donner aux Chinoises le droit de choisir, librement et sans contrainte. La taxe sociale de compensation et les autres pratiques coercitives devaient être éliminées, et la Chine ne devait avoir recours qu'à des moyens volontaires dans le cadre de son programme de planification des naissances. Les États-Unis étaient prêts à coopérer avec le FNUAP et le Gouvernement chinois pour concevoir un programme qui respecte ces principes de la plus haute importance et ils souhaitaient que les réformes soient menées à bien le plus rapidement possible pour pouvoir reprendre leur financement du FNUAP. Les États-Unis avaient soutenu le Fonds dès sa création; ils espéraient pouvoir continuer de le faire et de collaborer avec les responsables du Fonds afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des programmes.

119. La délégation chinoise a fait observer que son pays collaborait de manière fructueuse avec le FNUAP depuis plus de 20 ans et que les résultats obtenus étaient encourageants. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, cette coopération avait pris un nouveau tour, et était désormais essentiellement axée sur l'offre de services de médecine de la procréation à certains groupes de la population, en particulier les femmes, qui en avaient cruellement besoin dans certaines régions pauvres de la Chine. L'accent était mis, dans les activités prévues, sur l'information et l'offre de conseils et de services de qualité axés sur les individus et les patients pour leur permettre de choisir librement et de manière informée une méthode de planification familiale. La délégation chinoise a souligné que l'aide du FNUAP était limitée du point de vue financier et s'établissait à 3,5 millions de dollars par an et que la Chine consacrait aux comtés concernés par le programme des sommes de trois à neuf fois supérieures à la contribution du FNUAP. Néanmoins, l'aide du Fonds, quoique limitée, avait eu un impact positif. Dans les régions concernées par le programme, le pourcentage de femmes choisissant leur propre méthode de contraception était passé de 53 % (au début du programme) à 83 %; le taux de mortalité maternelle de 66 à 62 pour 100 000 naissances vivantes; le taux de mortalité infantile avait été réduit et était désormais de 21 pour 1 000 naissances vivantes; le pourcentage d'accouchements réalisés par des sages-femmes convenablement formées et compétentes avait atteint les 96 % et le taux d'avortement n'était plus que de 11 %.

120. La délégation chinoise a indiqué que le programme de pays avait été examiné et approuvé par le Conseil d'administration, qu'il était conforme aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement et avait été élaboré dans l'ouverture et la transparence. Par ailleurs, l'application de ce programme était étroitement surveillée et supervisée. Au cours des trois dernières années, la Chine avait fait l'objet de 160 missions et inspections de contrôle, y compris des missions composées de membres du Conseil d'administration, de représentants du Gouvernement des États-Unis et de parlementaires britanniques. Le Gouvernement chinois avait espéré que l'ouverture dont il faisait preuve serait appréciée à sa juste valeur mais au lieu de cela, certains, pour des raisons politiques, n'avaient pas hésité à proférer des allégations mensongères en disant que le Gouvernement chinois avait recours à des pratiques coercitives. La délégation chinoise a souligné que toutes les missions en question, y compris celle des États-Unis, étaient parvenues à la même conclusion, celle que ces allégations n'étaient aucunement fondées et elle a cité un passage du bilan de la mission d'évaluation menée récemment par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. William Brown : « Rien ne prouve que le FNUAP a apporté un soutien ou participé en connaissance de cause à la gestion d'un programme d'avortements ou de stérilisations forcés en République populaire de Chine. »

121. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice exécutive pour l'éloquence et la profondeur de vue dont elle avait fait preuve dans sa déclaration. Certaines délégations se sont dites gravement préoccupées par la situation financière du Fonds. De nombreux intervenants ont renouvelé leur confiance au FNUAP, en soulignant qu'il jouait un rôle crucial dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs délégations se sont réjouies que le Fonds ait adopté les objectifs du Millénaire, en soulignant qu'elles attachaient une grande importance au programme mondial du Fonds, inspiré du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la CIPD+5 et des objectifs du Millénaire. De nombreux représentants ont souligné qu'il était important que le Fonds mette l'accent sur les droits de l'homme et lui ont demandé instamment de continuer à défendre envers et contre tout les droits en matière de procréation. Plusieurs délégations ont remercié le Fonds de bien vouloir contribuer aux études de la stratégie de lutte contre la pauvreté et aux approches sectorielles. Un certain nombre de représentants ont fait observer que le FNUAP jouait un rôle de premier plan dans le domaine de la population et qu'il méritait le soutien moral et financier de tous les pays. Un des représentants, prenant la parole au nom du groupe régional africain, a souligné que le FNUAP était l'organisme qui aidait le plus les pays d'Afrique. Un autre représentant a félicité le FNUAP du courage avec lequel il répondait aux attaques. Il a indiqué que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de son gouvernement avait réaffirmé devant l'Assemblée générale que son pays soutenait entièrement le FNUAP, en soulignant la nécessité d'une action internationale en matière de santé de la procréation.

122. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le fait que les États-Unis suspendent leurs contributions au FNUAP. Elles ont demandé au Gouvernement américain de revoir sa décision et de rétablir le financement. Certaines délégations ont indiqué que ce gel des contributions aurait notamment un impact sur les programmes de prévention du VIH/sida et de réduction de la pauvreté et qu'il aurait

des effets dévastateurs sur les femmes et les enfants dans les pays en développement du monde entier. Plusieurs intervenants ont prié la communauté internationale de bien vouloir renouer avec l'esprit du Consensus de Monterrey, pour mener une action concrète en faveur des individus à l'échelon local. Par ailleurs, plusieurs délégations ont demandé instamment au FNUAP de s'efforcer d'accroître le nombre de donateurs pour assurer sa stabilité financière. Un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de la répartition des charges entre les donateurs. Plusieurs délégations ont remercié les pays qui ont versé des contributions additionnelles au FNUAP ou accru leur apport, en demandant instamment aux autres donateurs de bien vouloir suivre cet exemple.

123. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP d'exploiter pleinement les résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins sur le terrain, en indiquant qu'elles approuvaient la nouvelle typologie des bureaux de pays et qu'elles se réjouissaient que le FNUAP mette encore davantage l'accent sur les activités de terrain. Plusieurs délégations se sont réjouies que le Fonds axe ses efforts sur les pays les moins avancés et la lutte contre le VIH/sida, d'autres ont approuvé l'accent mis sur le contexte culturel et la santé de la procréation. Plusieurs représentants, après avoir souligné le lien entre la santé de la procréation et les valeurs éthiques, ont fait valoir qu'il serait important d'étudier les relations entre les différentes religions. D'autres ont soutenu l'approche holistique adoptée par le Fonds en matière de santé de la procréation, en soulignant qu'il faisait oeuvre de pionnier dans le domaine culturel et que cela servirait d'exemple à d'autres organisations.

124. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP pour ses programmes dans leur pays. Un représentant a souhaité que l'accent soit mis davantage sur le renforcement des capacités à l'échelle nationale. En référence au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, une délégation a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire et qu'il fallait accomplir des progrès tout au long de la décennie. Rappelant le rôle important des femmes en matière de développement, en particulier dans le domaine de la santé de la procréation, cette même délégation a regretté que, dans certaines cultures, les femmes souffrent du fait de leur position d'infériorité.

125. Plusieurs délégations se sont félicitées du lancement, au niveau de la collectivité, de la campagne « 34 millions d'amis ». Certains représentants ont suggéré que cette opération soit étendue à d'autres pays en développement, voire même au monde entier, en faisant appel tant aux particuliers qu'au secteur privé.

126. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires et leur ferme soutien. Elle a voulu rassurer le Conseil d'administration en indiquant que le FNUAP continuerait à se battre pour que la santé de la procréation demeure une des priorités d'action de la communauté internationale. Elle a affirmé de manière claire et sans équivoque que le FNUAP n'apportait un soutien et ne participait à la gestion d'aucun programme d'avortements ou de stérilisations forcés, en soulignant que tous les programmes du FNUAP étaient conçus et mis en oeuvre dans un cadre respectueux des droits de l'homme. Elle a accueilli avec satisfaction le dialogue entamé par les États-Unis et la Chine et indiqué que le FNUAP était prêt à aider le Gouvernement chinois, s'il le souhaitait, à développer le programme, à l'issue de ses consultations avec le Gouvernement américain. Elle a formé l'espoir que les États-Unis d'Amérique redeviennent un des défenseurs du FNUAP.

127. La Directrice exécutive a exprimé sa profonde gratitude à tous les donateurs qui avaient fait des annonces de contributions additionnelles ou indiqué qu'ils augmenteraient le montant de leurs contributions. Elle a également remercié les donateurs de leurs conseils et de la couverture médiatique que certains d'entre eux avaient récemment donnée aux activités du FNUAP. Elle a remercié la délégation qui avait indiqué plus tôt avoir soutenu le FNUAP devant l'Assemblée générale; elle lui savait également gré d'avoir fourni des fonds en faveur de l'Afghanistan qui avaient permis, avec les contributions des autres pays, de mettre en place un hôpital mobile d'urgence d'une capacité de 72 lits et de réhabiliter la maternité de Khair Khana. Elle a informé le Conseil d'administration que le Fonds entendait bien accroître le nombre de donateurs et toucher 125 pays d'ici à 2002. Elle a indiqué que le FNUAP avait signé un accord avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

128. Évoquant le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Directrice exécutive a fait observer qu'on pouvait espérer beaucoup de cette initiative. Elle a également appelé l'attention sur les résultats positifs obtenus lors de l'évaluation des activités du Fonds en Afrique, qui sont décrits dans le document présenté à l'Assemblée générale intitulé « Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du Jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ». Elle a dit qu'elle avait pris note des suggestions des délégations quant à la campagne « 34 millions d'amis », dont l'initiative ne revient pas au FNUAP, mais à deux Américaines, Jane Roberts et Lois Abraham. Après avoir noté que certaines organisations non gouvernementales européennes participaient déjà à la campagne, elle a formé l'espoir que le monde entier rejoigne cet effort. Elle a conclu en remerciant le Conseil d'administration de son soutien et de la confiance qu'il place dans le FNUAP.

129. Le Conseil d'administration a examiné en même temps les points 9 et 10 de l'ordre du jour. La Directrice exécutive a présenté les documents soumis au Conseil au titre de ces deux points : le budget d'appui biennal pour 2002-2003 : prévisions révisées (DP/FPA/2002/9); le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions révisées pour le budget d'appui biennal 2002-2003 (DP/FPA/2002/10); l'examen de la situation financière, 2001 (DP/FPA/2002/12); et la stratégie du FNUAP en matière de ressources humaines (DP/FPA/2002/11). La Directrice exécutive a indiqué que le budget d'appui biennal révisé tenait compte des résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins sur le terrain et du réalignement du siège. Elle a souligné que le budget révisé occupait une place centrale, d'un point de vue stratégique, dans le processus de transition dans lequel s'était engagé le FNUAP l'année précédente. Elle a souligné les principales caractéristiques des propositions présentées au Conseil d'administration : l'adoption d'une nouvelle typologie des bureaux de pays; l'ouverture de trois nouveaux bureaux de pays et la fermeture de deux autres; une stratégie complète en matière de ressources humaines; la poursuite du réalignement structurel du siège; des investissements supplémentaires pour améliorer l'interconnexion des bureaux de pays et une réduction globale du nombre de postes permanents, qui doit passer de 1 020 à 972. Elle a souligné que des ressources extrabudgétaires avaient été demandées au titre de deux postes de dépense dans le document DP/FPA/2002/9, à savoir la mise en oeuvre du projet de planification des ressources de l'entreprise (PRE), en collaboration avec le PNUD et les indemnités

de licenciement exceptionnelles liées à la nouvelle classification des bureaux de pays.

130. La Directrice exécutive a fait observer que le budget d'appui biennal révisé permettait de poser les premiers jalons en ce qui concerne la stratégie de gestion des ressources humaines. Elle a indiqué que le projet de budget biennal soumis au Conseil d'administration était de 13,1 millions de dollars inférieur à celui qui avait été approuvé l'an dernier. Après l'application d'autres mesures de maîtrise des coûts, les crédits demandés par le Fonds ne seraient plus que d'un montant brut de 147,8 millions de dollars, soit une diminution de 20,5 millions de dollars (12,2 %) par rapport aux crédits de 168,3 millions de dollars dont le Conseil avait approuvé l'ouverture en 2001. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP se verrait privé en 2002 des contributions de l'un de ses principaux donateurs et que cela aurait de profondes conséquences sur les programmes mis en oeuvre dans les pays qui bénéficient de l'assistance du FNUAP. Elle a noté que les recettes du FNUAP pour l'exercice biennal ne seraient que de 492 millions de dollars si d'autres donateurs ne prenaient la relève. La Directrice exécutive a fait part au Conseil d'administration des résultats de la réunion avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), en soulignant que le dialogue avait été constructif. En ce qui concerne les observations du CCQAB sur le problème du reclassement, la Directrice exécutive a souligné qu'il s'agissait du premier examen des reclassements mené par le FNUAP à l'échelle de l'organisation depuis 14 ans et qu'entre autres objectifs recherchés, il s'agissait d'aligner la structure de l'organisation sur les objectifs des programmes.

131. Le Directeur de la Division des services de gestion a fait un exposé sur le budget d'appui biennal révisé pour 2002-2003 en concentrant son attention sur les sujets suivants : budget révisé et plan de réserve; typologie des bureaux de pays, y compris les incidences sur les coûts et les postes; recettes, y compris les incidences d'une diminution des recettes et les mesures requises; analyse de la structure des dépenses et du rapport entre les dépenses et les recettes dans le budget d'appui biennal; facteurs qui déterminent les prévisions de dépenses et conséquences de l'incertitude qui pèse sur les recettes; questions soulevées par le CCQAB.

132. Au cours du débat ultérieur, de nombreuses délégations ont félicité le Directeur pour la qualité de son exposé. Tout en se déclarant préoccupées par la grave situation financière du Fonds, plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la situation s'améliorerait dans un avenir proche. Certaines ont remercié les pays donateurs qui avaient annoncé des contributions plus élevées au profit du FNUAP et exhorté les autres donateurs à suivre leur exemple. Nombreuses ont été celles qui ont souligné le rôle déterminant que le FNUAP jouait dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ceux fixés lors de l'examen quinquennal (CIPD+5) et de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

133. Une délégation a rappelé au Conseil d'administration la résolution que les ministres de la coopération pour le développement de l'Union européenne avaient adoptée en mai 2002 et dans laquelle ils soulignaient, entre autres, l'importance qu'ils attachaient aux activités du FNUAP et faisaient valoir que le FNUAP méritait que l'on continue à lui apporter un appui énergique pour lui permettre de poursuivre ses activités, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les ministres avaient invité tous les pays donateurs à maintenir leur

appui au FNUAP et s'étaient félicités de l'intention de la Commission de renforcer sa coopération avec le Fonds. Un certain nombre de délégations se sont réjouies que l'appui apporté par les ministres de la coopération pour le développement de l'Union européenne au FNUAP ait été mentionné.

134. Plusieurs délégations ont donné leur adhésion au budget d'appui biennal révisé et au plan de réserve. Une délégation a émis des réserves au sujet du rapport entre le budget d'appui biennal brut et les recettes (30 %) et engagé vivement le Fonds à réduire ce rapport dans toute la mesure possible. Une autre délégation a exprimé l'espoir que le plan de réserve n'aurait pas à être appliqué mais elle souscrivait à la proposition sur le rapport entre le budget et les dépenses d'appui, qui pourrait atteindre 30 %. Une troisième délégation souhaitait que la présentation soit mieux structurée et que le résumé analytique soit plus concis dans les budgets futurs. Elle a demandé des éclaircissements sur la remarque faite au paragraphe 113 du document DP/FPA/2002/9, où l'on dit que certains signes encourageants sembleraient annoncer un accroissement du soutien financier. Cette délégation a insisté sur le fait qu'il importait de varier et de multiplier les donateurs du Fonds et que le partage des charges entre ces derniers devait devenir une réalité. Elle a contesté la modification du taux de vacance de postes applicable aux bureaux de pays (10 % au lieu de 2 %) et s'est demandée si le Fonds pourrait continuer à fonctionner avec ce taux plus élevé. Elle a souligné que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire était étroitement liée à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et que toutes les énergies devaient être mobilisées.

135. Faisant référence au solde de clôture nul indiqué dans le tableau de la page 14, une délégation a demandé si ce chiffre était bien exact et si un report avait été opéré sur le budget suivant. Si tel n'était pas le cas, comment les fonds avaient-ils été utilisés? Une délégation a noté avec préoccupation que des activités financées au moyen des autres ressources étaient subventionnées par des ressources ordinaires. Elle a exhorté le FNUAP à faire en sorte que les coûts soient dûment recouverts dans de tels cas. Une délégation a fait valoir qu'il serait utile, à l'avenir, de disposer d'informations sur la ventilation des dépenses par pays et par région pour les cycles budgétaires antérieurs.

136. De nombreuses délégations se sont félicitées de la stratégie que le Fonds avait adoptée pour la gestion des ressources humaines et, en particulier, de la nouvelle typologie des bureaux de pays et de l'accent mis sur le renforcement de ces bureaux. Une délégation a suggéré d'inclure des indicateurs et des jalons dans la stratégie; de fixer un horizon temporel plus lointain, de revoir le document et de le réviser après un certain temps pour l'adapter aux besoins de l'organisation; d'établir un plan d'action avec des objectifs et des jalons spécifiques; et d'incorporer dans la stratégie un chapitre sur les besoins du personnel en matière de formation. Une délégation a engagé le FNUAP à focaliser davantage son attention sur le renforcement des bureaux de pays. Elle a ajouté qu'il conviendrait de faire appel, dans une plus large mesure, à des agents locaux et que, si l'on recrutait des agents sur le plan international, il faudrait agir en consultation avec le gouvernement. Une autre délégation a noté avec préoccupation que, selon la classification envisagée pour les bureaux de pays, le poste du représentant du FNUAP serait supprimé dans son pays. Elle souhaitait qu'on lui explique comment le bureau de pays pourrait fonctionner sans un représentant du FNUAP à court, à moyen et à long terme.

137. Une délégation a déclaré que la stratégie de gestion des ressources humaines devait recueillir la pleine adhésion de l'Administration et qu'elle devait déboucher sur des mesures concrètes. Elle a ajouté que, après avoir établi un juste équilibre entre les hommes et les femmes au sein de son personnel, le FNUAP devait également veiller à leur assurer des possibilités d'avancement dans leur carrière. Elle a demandé un complément d'information sur la procédure de recrutement utilisée par le FNUAP et sollicité son opinion sur les coordonnateurs résidents recrutés par le PNUD. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à maintenir son attention fixée sur le processus de transition et approuvé les reclassements proposés, ainsi que le projet de création de trois nouveaux bureaux de pays. Un certain nombre de délégations ont fait observer que le reclassement des postes était un élément indispensable dans le train de mesures proposées par le Fonds. Une délégation a demandé des éclaircissements sur l'observation faite par le CCQAB dans le document DP/FPA/2002/10, selon laquelle le reclassement d'un aussi grand nombre de postes ne se justifiait pas.

138. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien énergique et d'avoir approuvé les divers éléments du processus de transition, notamment les reclassements et la stratégie de gestion des ressources humaines qui met l'accent sur la classification des bureaux de pays et sur la définition des compétences. Elle a remercié tout particulièrement le Canada et le Royaume-Uni pour les contributions supplémentaires qu'ils avaient versées. En ce qui concerne les éclaircissements demandés sur les signes encourageants qui semblent annoncer un accroissement du soutien financier, elle a indiqué que l'optimisme affiché par le Fonds tenait au fait que cinq pays avaient accru leurs contributions et que l'on escomptait recueillir éventuellement des ressources supplémentaires vers la fin de l'année. Elle a signalé que le FNUAP avait fixé l'objectif de 125 donateurs pour 2002 : on comptait déjà 106 donateurs et d'autres bailleurs de fonds viendraient probablement s'ajouter à eux le mois suivant. Elle a engagé les pays en développement à verser des contributions au FNUAP, même si elles étaient purement symboliques. À propos de la présentation du projet de budget, la Directrice exécutive a fait observer que le mode de présentation du budget d'appui biennal était harmonisé avec celui des organisations de la même famille. Elle a reconnu que le résumé analytique était trop long et promis au Conseil d'administration qu'il serait plus concis l'an prochain. Elle a également consenti à fournir des données sur les dépenses du cycle budgétaire précédent, à des fins de comparaison, la prochaine fois. À propos des éclaircissements demandés sur le taux de vacance de postes de 10 %, elle a indiqué que le FNUAP avait amélioré son système de suivi pour les postes vacants et que, pour cette raison, on estimait que le taux de 10 % correspondait mieux à la réalité. Elle a ajouté que le taux en question ne porterait pas atteinte au fonctionnement de l'organisation. Répondant à la question posée par une délégation sur la suppression du poste de représentant du FNUAP dans son pays, la Directrice exécutive a précisé que le Directeur de l'équipe de pays pour les services techniques assumerait simultanément deux fonctions, celle de directeur de l'équipe de pays des services techniques et celle de représentant du FNUAP. Elle a assuré au Conseil que, dans les pays où il n'y avait pas de représentant du FNUAP, le Fonds continuerait à fonctionner en employant des agents recrutés localement et en collaborant avec le bureau du PNUD.

139. À propos de l'observation du CCQAB sur les reclassements, à laquelle une délégation avait fait référence, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait

eu un échange de vues constructif avec le Comité consultatif. La dernière opération de reclassement menée à l'échelle du FNUAP remontait à 1988; il était nécessaire de procéder à des reclassements pour assurer une prise en compte adéquate des fonctions exercées par le personnel. S'agissant de la définition des compétences, la Directrice exécutive a signalé que le FNUAP avait distingué trois types de compétences : les compétences générales, les compétences en matière d'encadrement et les compétences fonctionnelles. Les compétences seraient différentes pour des emplois de classes différentes. En même temps, leur codification permettrait des transferts latéraux entre le FNUAP et d'autres organisations. La Directrice exécutive a ajouté que les profils de compétences étaient actuellement utilisés dans la procédure de sélection des équipes de pays pour les services techniques. Le FNUAP avait tiré des enseignements du système de recrutement appliqué par le PNUD pour les coordonnateurs résidents et les appliquait s'il y avait lieu. À propos de l'observation faite par une délégation sur le renforcement des bureaux de pays, elle a confirmé que le FNUAP s'attachait en priorité à étayer et à renforcer les bureaux de pays. Elle a également indiqué que le Fonds restait vigilant à l'égard des questions relatives au recouvrement des coûts, que les postes de projet étaient financés au moyen des autres ressources et que l'on consultait systématiquement le gouvernement au sujet du recrutement de fonctionnaires internationaux dans un pays donné. La stratégie de mise en valeur des ressources humaines faisait actuellement l'objet d'une mise au point détaillée et elle comprendrait certainement des indicateurs, des jalons et des objectifs chiffrés. La Directrice exécutive a convenu à cet égard qu'il faudrait revoir la stratégie de temps à autre et la réviser pour l'adapter à des besoins nouveaux. En conclusion, elle a remercié le Conseil d'administration pour le soutien indéfectible qu'il apportait au FNUAP dans une période difficile.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/24, intitulée « FNUAP : projet de budget d'appui biennal révisé pour l'exercice 2002-2003 » (voir le document DP/2003/2).

XI. Programmes de pays et questions connexes

Région Afrique

141. La Directrice de la Division de l'Afrique a présenté les esquisses de programmes pour les pays suivants : Botswana (DP/FPA/CPO/BWA/4), Burundi (DP/FPA/CPO/BDI/5), Comores (DP/FPA/CPO/COM/4) et Guinée-Bissau (DP/FPA/CPO/GNB/4).

142. Une délégation, formulant des observations au sujet des esquisses pour le Burundi et le Botswana, a noté avec intérêt que le FNUAP apporterait un appui à deux pays où tant de vies se trouvaient menacées par l'épidémie de VIH/sida. S'agissant de l'esquisse de programme de pays pour le Burundi, la délégation s'est félicitée des aspects ci-après : place de premier rang accordée à un plus petit nombre de résultats escomptés en raison de la portée réduite du programme; importance accordée à l'appui à la collecte et à l'utilisation de données; accent mis sur les activités de plaidoyer, notamment les activités exécutées en collaboration avec des journalistes et des parlementaires. S'agissant de l'esquisse de programme pour le Botswana, la délégation s'est félicitée que le programme soit axé sur des domaines où le FNUAP a un avantage comparatif. La délégation a noté que les indicateurs

semblaient très ambitieux et que certains comprenaient des mesures de résultats ou d'incidence (par exemple, une réduction de 10 % par an de la violence à l'encontre des femmes et des filles). Soulignant que la place accordée à la prévention du VIH/sida était vitale dans un pays où près de 40 % des adultes sexuellement actifs étaient séropositifs, cette délégation espérait que certains des indicateurs seraient principalement axés sur le VIH/sida. La même délégation a également demandé si le FNUAP avait procédé à une évaluation de ses activités de formation et, dans l'affirmative, quels en avaient été les résultats.

143. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié la délégation de ses observations et de son soutien. Se référant au programme pour le Botswana, elle a indiqué que le Gouvernement considérait comme une haute priorité la réduction de la violence à l'égard des femmes et des enfants, et elle a souligné l'importance de l'aide à ce pays. S'agissant de l'évaluation des activités de plaidoyer, elle a fait observer que le FNUAP procédait à l'évaluation finale du précédent programme de pays, qui prévoyait une formation de ce type, et qu'elle pourrait ainsi fournir ultérieurement des renseignements complémentaires. Elle a également noté que des indicateurs concernant précisément le VIH/sida seraient utilisés pour certains projets dans le cadre du nouveau programme de pays.

144. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programmes de pays pour les pays ci-après et des observations formulées à leur sujet : Botswana (DP/FPA/CPO/BWA/4), Burundi (DP/FPA/CPO/BDI/5), Comores (DP/FPA/CPO/COM/4) et Guinée-Bissau (DP/FPA/CPO/GNB/4).

Région Asie et Pacifique

145. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté les esquisses de programmes de pays ci-après : Chine (DP/FPA/CPO/CHN/5), Timor oriental (DP/FPA/CPO/ETM/1), Maldives (DP/FPA/CPO/MDV/3) et sous-région du Pacifique-Sud (DP/FPA/CPO/PIC/3).

146. La délégation de la Chine a remercié le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique de la présentation qu'il a faite et a indiqué qu'elle appuyait les neuf esquisses de programmes de pays dont le Conseil d'administration était saisi.

147. Cette délégation a noté que la coopération entre la Chine et le FNUAP était principalement axée sur l'information d'une population de 17,3 millions de personnes dans 32 comtés et la mise en place de services de santé génésique de qualité à son intention. Cette coopération a conduit à une nette amélioration des indicateurs de santé génésique améliorés dans les 32 comtés visés par le projet. Par ailleurs, par un effet d'entraînement, de nombreuses régions autres que les 32 comtés avaient adopté les mêmes formes de services de santé génésique axés sur le client. Cette délégation a noté que le nouveau programme pour la Chine avait été conçu et formulé par des experts extérieurs qui avaient agi en concertation étroite avec le Gouvernement chinois, et avaient bénéficié des vues d'experts chinois et internationaux et de représentants des principaux donateurs, y compris les États-Unis. Inspiré des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs de développement pour le Millénaire, le programme de pays était parfaitement conforme au mandat du FNUAP. Cette délégation a indiqué que l'esquisse de programme de pays devait initialement être examinée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de juin. Toutefois, en attendant que le rapport de la mission du Gouvernement des

États-Unis dirigée par l'Ambassadeur Brown soit disponible et dans l'espoir que les États-Unis décideraient de verser à nouveau des contributions au FNUAP, la Chine avait accepté de reporter l'examen du programme à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre. Cette délégation regrettait que ce geste de bonne volonté n'ait pas donné les résultats qu'en attendait la grande majorité des pays.

148. Cette délégation a souligné que le programme de coopération entre la Chine et le FNUAP avait toujours été ouvert, transparent et soumis à un contrôle complet et efficace. Elle a ajouté qu'au cours des trois dernières années, pas moins de 160 missions d'évaluation indépendantes, équipes d'inspection et groupes d'étude étaient venus observer l'exécution du programme. En d'autres termes, une équipe d'inspection avait visité les zones de projets tous les sept jours en moyenne. L'équipe des États-Unis s'était rendue séparément dans toutes les régions de Chine durant deux semaines et était arrivée à la même conclusion que les autres équipes, à savoir que la coopération entre la Chine et le FNUAP était totalement conforme au mandat du FNUAP et aux principes de la CIPD, et qu'aucune activité reposant sur la contrainte ne bénéficiait d'une aide. Cette délégation a indiqué que la Chine était prête à mener des consultations avec tous les pays intéressés, y compris les États-Unis, pour examiner les aspects détaillés du nouveau programme. Soulignant qu'elle appuyait les travaux du FNUAP, elle a fait observer qu'alors que la Chine ne recevait qu'une assistance limitée, elle versait 820 000 dollars par an au Fonds. Par ailleurs, la Chine versait des sommes importantes à titre de contribution aux dépenses administratives du bureau du FNUAP à Beijing. Pays en développement ayant une population de 1,3 milliard d'habitants, la Chine voyait dans la coopération avec le FNUAP des possibilités d'échanges permanents à l'échelon international dans le domaine de la population et du développement et un moyen d'acquérir les informations et les technologies les plus récentes en matière de santé génésique.

149. De nombreuses délégations, y compris celles qui ont pris la parole au nom des groupes régionaux de l'Asie et de l'Afrique et du Groupe des 77, ont exprimé leur appui à l'esquisse de programme de pays pour la Chine. Elles ont souligné que le programme était conforme au mandat du FNUAP et aux objectifs de la CIPD, de la CIPD+5 et aux objectifs de développement pour le Millénaire. Faisant état de la confiance qu'elles avaient dans le FNUAP, ces délégations ont souligné que les activités du Fonds en Chine s'inscrivaient dans une approche respectueuse des droits de l'homme, étaient totalement dans la ligne des principes du Programme d'action de la CIPD et contribueraient réellement à réduire la mortalité maternelle et infantile. Elles ont indiqué que les allégations dirigées contre le FNUAP étaient mensongères et sans fondement. Elles ont rappelé que de nombreuses missions de contrôle, notamment celles entreprises par des membres du Conseil d'administration, des parlementaires et des représentants des gouvernements des pays donateurs, étaient toutes arrivées à la même conclusion, à savoir que le FNUAP était une force positive en Chine et ne finançait aucun programme fondé sur la contrainte.

150. De nombreuses délégations ont souligné qu'une mutation décisive était intervenue lorsque l'approche administrative de la planification familiale avait cédé le pas à une approche de la santé génésique intégrée et à l'écoute du client dans les 32 comtés sur lesquels avait porté le programme exécuté avec l'aide du FNUAP en Chine. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de l'effet dynamisant que le FNUAP avait eu dans ces 32 comtés et ont constaté avec plaisir que le Gouvernement chinois se proposait d'élargir certains aspects de cette approche de la santé

génésiq ue axée sur la qualité et à l'écoute du client à 827 autres comtés. Elles ont salué l'aide que le Fonds a apportée au Gouvernement chinois pour l'élaboration des politiques dans les domaines du VIH/sida, du vieillissement et de l'égalité des sexes. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre cette collaboration fructueuse avec le Gouvernement chinois et la société chinoise.

151. Plusieurs délégations ont souligné que les priorités du programme bénéficiant de l'appui du FNUAP en Chine étaient appropriées; au nombre d'elles figuraient notamment l'amélioration de la disponibilité d'informations et de services de qualité intégrés et à l'écoute du client en matière de santé génésique et de planification familiale, l'accent étant placé sur la possibilité de faire des choix en connaissance de cause ainsi que sur la prévention de l'avortement et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Une délégation a estimé qu'il conviendrait de renforcer la corrélation avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier en matière de mortalité maternelle. Plusieurs délégations se sont félicitées que le programme chinois de planification familiale témoigne d'une ferme intention de réforme et d'ouverture. Elles ont souligné que la suppression des objectifs de natalité et des quotas de naissance dans les régions bénéficiant de l'appui du FNUAP était un signe de réforme et une preuve de l'utilité de l'intervention du Fonds en Chine. Elles ont souligné qu'il était possible de renforcer la réforme par un engagement et un appui précisément selon le modèle du FNUAP. Une délégation a noté que le FNUAP était idéalement placé pour jouer le rôle d'« ami critique » dans les pays où il opérait, ajoutant que pour produire des changements positifs, le Fonds devrait continuer à collaborer avec les gouvernements. Affirmant que le FNUAP avait témoigné de la volonté d'encourager le changement et la réforme en Chine, la délégation l'a invité à veiller à la mise en pratique de ce qu'il a appris en matière d'égalité dans l'accès aux services pour les pauvres et les défavorisés. Cette délégation a également encouragé le Fonds à participer à la recherche des moyens d'éliminer les mécanismes de compensation sociale et à appuyer l'analyse des stratégies et la recherche, notamment en suivant l'application de la loi sur la santé génésique.

152. Une délégation, tout en affirmant qu'elle appuyait fermement les objectifs de la CIPD et les efforts réalisés par le FNUAP pour les atteindre, a indiqué qu'elle attendrait d'avoir de plus amples renseignements sur le programme chinois. Elle a rappelé qu'elle avait expliqué au Conseil d'administration les exigences juridiques auxquelles son pays subordonnait sa contribution au FNUAP en précisant que, par le passé, l'équipe dirigée par l'Ambassadeur Brown avait observé en Chine des éléments de contrainte dans la loi et dans la pratique, d'où l'impossibilité juridique, pour son gouvernement, de financer le FNUAP. Cette délégation a indiqué qu'elle examinerait avec soin la structure et la mise en oeuvre du nouveau programme pour la Chine afin de déterminer si elle pourrait reprendre sa contribution au FNUAP. Elle a ajouté que son pays, qui était de longue date un défenseur du FNUAP et un membre assidu du Conseil d'administration, espérait pouvoir juridiquement contribuer au FNUAP de façon à servir l'action conséq uente menée par le Fonds pour promouvoir les objectifs de la CIPD.

153. Plusieurs délégations ont vivement déploré la décision des États-Unis de suspendre sa contribution au FNUAP. Elles ont noté que la décision aurait des conséquences préjudiciables pour les femmes et les enfants des pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne. De nombreuses délégations ont instamment prié les États-Unis de

revenir sur leur décision et de recommencer à financer le FNUAP. Plusieurs délégations ont souligné que le FNUAP avait besoin d'un solide appui politique et financier, et notamment d'un financement garanti pour les activités de base, afin de s'acquitter efficacement de son mandat. De nombreuses délégations ont à nouveau exprimé leur soutien résolu au FNUAP et ont souligné qu'elles le considéraient comme un partenaire précieux. Une délégation a noté que le programme bilatéral de son pays en Chine, qui était axé sur la santé maternelle et infantile et la prévention du VIH/sida, offrait des possibilités de synergie avec le programme bénéficiant de l'appui du FNUAP. Une délégation a demandé si le Fonds sortirait finalement renforcé des difficultés actuelles.

154. S'agissant de l'esquisse de programme de pays pour le Timor oriental, une délégation a félicité le FNUAP d'avoir rapidement réagi à la situation dans ce territoire et d'apporter une assistance à ce pays nouvellement indépendant. Une délégation a noté que le rôle du Fonds au Timor oriental gagnait en importance du fait que le Gouvernement avait fait de la santé une haute priorité.

155. La Directrice exécutive a remercié toutes les délégations qui avaient exprimé leur soutien au FNUAP. Elle a rappelé que le Fonds était déterminé à faire appliquer le Programme d'action de la CIPD, qui constituait le cadre de référence de son mandat et le guide de ses activités. Elle a remercié les pays qui avaient annoncé des contributions supplémentaires pendant la session; en effet, le FNUAP avait fait certains calculs et le déficit était encore considérable. Elle a remercié la délégation des États-Unis et le Gouvernement des États-Unis, en particulier le Secrétaire d'État Colin Powell, qui recherchaient le moyen de coopérer avec le FNUAP et avec le Gouvernement chinois pour faciliter la reprise de la contribution des États-Unis au FNUAP. Elle a remercié le Gouvernement chinois du dialogue qu'il entretenait avec le FNUAP depuis qu'elle avait pris ses fonctions, et pendant les années antérieures. Elle a souligné que c'était grâce à un tel dialogue, entretenu pendant plusieurs années, que les objectifs et les quotas avaient été supprimés dans les comtés sur lesquels portait le programme du FNUAP et il était encourageant de voir que le Gouvernement chinois comptait élargir l'approche de la santé génésique axée sur le client à 827 autres comtés.

156. La Directrice exécutive a annoncé que le FNUAP poursuivrait son dialogue et sa collaboration avec le Gouvernement chinois. Elle a indiqué qu'elle-même continuerait également à aborder la question des mécanismes de compensation sociale qui avait été soulevée par l'une des délégations. Elle a signalé qu'elle avait effectué une visite officielle en Chine en décembre 2001 et s'était rendue dans diverses régions. Elle en était revenue en sachant que des liens solides avaient été créés entre le FNUAP et la Chine et ouvriraient la voie à un dialogue franc et ouvert. Elle a indiqué que pendant cette visite, elle avait évoqué la question de la compensation sociale. À son départ, le Gouvernement chinois était conscient que le FNUAP était bien un ami, mais un ami « critique ». Elle a souligné que le FNUAP tenait le rôle d'ami critique dans tous les pays où il opérait. S'agissant des droits de l'homme, elle a ajouté qu'il ne s'agissait pas seulement de quotas et d'objectifs; le FNUAP était déterminé à défendre les droits de l'homme dans tous les pays et, à cette fin, le dialogue qu'il entretenait avec les pays portait sur des sujets comme les mutilations génitales des femmes et la violence à l'égard de ces dernières. Elle a rappelé que le thème global des droits de l'homme était le cadre de référence des activités du FNUAP.

157. La Directrice exécutive a déclaré qu'elle attendait du Gouvernement des États-Unis une réponse positive à l'invitation à participer aux consultations sur l'élaboration du cinquième programme pour la Chine bénéficiant de l'appui du Fonds que la Chine a adressée à tous les pays. Revenant sur la question d'éthique qui avait été soulevée au cours de la session par la délégation des États-Unis, lorsque celle-ci avait rappelé que l'amendement Kemp-Kasten exigeait qu'aucun fonds public des États-Unis ne serve à appuyer ou financer un programme d'avortement forcé ou de stérilisation involontaire, elle a indiqué que le FNUAP n'appuyait ni ne finançait de programme de ce genre. Jusqu'en 2001, l'accord passé avec le Gouvernement américain prévoyait qu'aucun fonds des États-Unis ne devait être utilisé en Chine et c'est pourquoi, après déduction d'un montant équivalent aux dépenses annuelles prévues dans le pays, la contribution des États-Unis avait été déposée dans un compte distinct. La Directrice exécutive a donné au Conseil d'administration l'assurance que, conformément à la procédure convenue par les États-Unis et le FNUAP, les fonds fournis par les États-Unis n'avaient jamais été utilisés en Chine, ajoutant que cet arrangement permettrait d'utiliser la contribution des États-Unis pour financer des programmes dans des pays autres que la Chine, ce qui pourrait encore être le cas pour toute contribution versée en 2002. Le véritable problème n'était pas le financement, mais plutôt une question à la fois de confiance et de respect et d'appui mutuels. Il incombait à tous de faire en sorte que les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes, soient respectés, non seulement en Chine, mais partout dans le monde.

158. S'agissant de suivre de plus près le programme en Chine, comme cela avait été demandé, la Directrice exécutive a souligné que, pour développer et/ou accroître ses capacités dans ce domaine, le FNUAP aurait besoin d'une augmentation plutôt que d'une réduction de ses ressources. Le Fonds était prêt à aider le Gouvernement chinois à élaborer des éléments de programme sur la base des résultats des consultations menées auprès de diverses organisations internationales et de divers donateurs et partenaires du développement, dont les États-Unis. La Directrice exécutive a remercié la délégation qui avait indiqué que le programme pour la Chine et le programme bilatéral de son pays avec la Chine pourraient avoir des effets synergiques. Se félicitant de cette information, elle a exprimé l'espoir qu'un partenariat s'instaure entre les deux programmes. Répondant à la question de savoir si le Fonds était sorti renforcé de ses difficultés récentes, elle a répondu par l'affirmative. Le Fonds devenait rapidement une référence aux États-Unis, où les personnes qui n'en avaient pas entendu parler auparavant commençaient à se familiariser avec son action, la crise actuelle ayant contribué à faire comprendre aux citoyens et aux organisations locales de ce pays que le Fonds aidait les pays du monde entier à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à promouvoir les droits de l'homme. Le Fonds avait également été renforcé par l'appui du Conseil d'administration, qui lui a fermement exprimé sa confiance et son attachement aux valeurs éthiques qu'il défend. Appréciant beaucoup la confiance du Conseil, le FNUAP s'en montrerait digne en s'employant encore plus activement à être plus transparent et à mériter son appui. La Directrice exécutive a conclu son intervention en assurant le Conseil d'administration de sa profonde gratitude pour son appui et sa confiance.

159. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations de leur appui et de la confiance qu'ils accordaient au FNUAP. Il a déclaré que le Fonds fournirait une assistance technique au Timor-Leste pour le

premier recensement national, dont les données seraient très utiles pour le développement socioéconomique du pays. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour la Chine, le Directeur a fait observer que l'articulation de ce programme avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire seraient renforcées au fil de l'élaboration du programme. Il a fait observer que le représentant de la Chine auprès du Fonds était présent dans la salle et serait prêt à expliquer tout aspect du programme pour la Chine qui bénéficie de l'appui du Fonds.

160. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programmes de pays ci-après : Chine (DP/FPA/CPO/CHN/5); Timor-Leste (DP/FPA/CPO/ETM/1); Maldives (DP/FPA/CPO/MDV/3); et sous-région du Pacifique Sud (DP/FPA/CPO/PIC/3), ainsi que des observations y relatives.

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

161. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté l'esquisse de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/CPO/COL/4).

162. Une délégation a déclaré qu'elle appuyait cette esquisse, mais que la satisfaction des besoins essentiels, notamment en matière de santé, et la protection des droits fondamentaux des personnes touchées par les conflits devaient être prioritaires en Colombie. Cette délégation a ajouté qu'il importait d'aider davantage les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées, les enfants, les femmes, les autochtones et les mulâtres, et souligné la pertinence des résultats escomptés pour l'amélioration de l'accès des populations déplacées, en particulier des adolescents, aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique. S'agissant des résultats escomptés pour une meilleure intégration des facteurs démographiques dans les plans et politiques de développement national, cette délégation espérait que, ainsi qu'il est indiqué dans l'esquisse, le programme ferait une large place aux déplacements internes et aux migrations internationales. De l'avis de cette délégation, il faudrait par ailleurs préciser les liens entre le programme de pays et les questions relatives à la paix et à la sécurité et prévoir les moyens de poursuivre l'exécution du programme si la situation se détériorait. Une autre délégation s'est félicitée que le programme tente de régler les graves problèmes auxquels la Colombie est confrontée et s'est déclarée préoccupée par la sécurité dans le pays. Elle a également remercié le FNUAP de l'aide qu'il apportait à son propre pays.

163. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations de leur soutien et de leurs observations. Elle a confirmé que le FNUAP veillait à répondre aux besoins des personnes déplacées en Colombie et que, pour l'essentiel, il comptait s'appuyer sur les programmes déjà en place. Elle a reconnu que les liens entre le programme et les questions de paix et de sécurité étaient de la plus haute importance. Conformément aux besoins et aux priorités du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie avait entrepris de mettre au point un plan humanitaire à l'application duquel le Gouvernement souhaitait que le Fonds participe de manière stratégique, au plus haut niveau. La Directrice de la Division a fait observer qu'il serait possible d'apporter des précisions au programme en cours d'élaboration. Soulignant que la Colombie avait un grand besoin de ressources et que le programme était modeste, elle a invité la communauté internationale des donateurs à participer aux activités de cofinancement.

164. Le Conseil d'administration a pris note de l'esquisse de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/CPO/COL/4).

XII. Questions diverses

Fonds d'équipement des Nations Unies

165. À la réunion officieuse que le Conseil d'administration a tenue pour examiner la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Administrateur associé s'est dit préoccupé par l'effritement des ressources au cours des 10 dernières années, ce qui avait entravé l'action du Fonds pour répondre à la demande croissante des pays bénéficiaires. Il a formulé l'espoir que le Conseil d'administration trouverait une solution à ce problème et conviendrait d'une stratégie de mobilisation de ressources pour le Fonds.

166. Le Secrétaire exécutif a exprimé la crainte que, si la situation financière du Fonds ne s'améliorait pas, son existence même et l'impact de ses opérations seraient compromis. Il a fait valoir que, pour continuer à disposer de la masse critique nécessaire pour aider les pays les moins avancés, le FENU devrait mobiliser chaque année 30 millions de dollars de ressources ordinaires (de base) et 10 millions de dollars d'autres ressources (autres que les ressources de base).

167. Les délégations, notamment celles des pays africains et des pays les moins avancés, ont remercié le FENU et l'ont encouragé à poursuivre son action utile dans les pays bénéficiaires. Dans cette perspective, elles ont appuyé l'objectif annuel de 30 millions de dollars proposé pour la stratégie de mobilisation des ressources de base. Certains donateurs ont annoncé qu'ils reverraient à la hausse le montant de leur contribution actuelle au FENU afin que tous les pays qui avaient droit à un appui puissent en bénéficier.

168. Il a été également suggéré que des investissements dans les relations publiques pourraient servir à améliorer l'image du Fonds, ce qui était indispensable pour mobiliser des ressources. Une autre délégation a demandé si le FENU avait accès aux ressources de base du PNUD.

169. Dans sa réponse, l'Administrateur associé a indiqué que le PNUD et le FENU recevaient des contributions de base distinctes et qu'aucun transfert de ressources du premier en faveur du second n'était prévu dans leurs arrangements de programmation.

170. Le Secrétaire exécutif s'est associé à la réponse de l'Administrateur associé concernant le transfert de ressources de base du PNUD en faveur du FENU, ajoutant cependant que la collaboration entre les deux entités avait contribué à une utilisation optimale des ressources de base. Il s'est également fait l'écho des sentiments exprimés par les délégations concernant l'impossibilité pour le FENU, faute de ressources, d'apporter une aide suffisante à tous les pays qui y avaient droit.

171. S'agissant de la possibilité d'investir dans les relations publiques, le Secrétaire exécutif a déploré que le FENU ne dispose pas de ressources à cet effet. Il a suggéré que les pays bénéficiaires fassent savoir aux donateurs à quel point ils appréciaient les travaux du FENU et leur demandent d'accroître leur appui au Fonds pour améliorer sa situation financière.

172. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/26 (voir document DP/2003/2) et demandé à la communauté internationale d'aider le FENU à mobiliser 30 millions de dollars par an afin de pouvoir s'acquitter de son mandat.

Exposé sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés

173. Le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fourni des informations au Conseil d'administration au sujet du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

174. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/25 (voir document DP/2003/2) relative au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Réunion commune des Conseils d'administration

175. Les membres du Conseil d'administration ont fait observer que, dans le passé, les réunions communes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial avaient permis à leurs membres d'échanger des informations et des données d'expérience sur des questions d'intérêt mutuel. Les délégations, reconnaissant que ces réunions communes devraient être maintenues, ont pensé que le temps qui leur est alloué était insuffisant pour donner lieu à un débat interactif sur le fond.

176. Les Conseils d'administration ont adopté la décision 2002/27 (voir document DP/2003/2) prévoyant la tenue d'une réunion commune de deux jours en janvier 2003.

Note sur l'établissement des rapports en 2003

177. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté la note sur l'établissement des rapports, dans laquelle il informait le Conseil d'administration qu'en septembre 2003, l'Administrateur proposerait un cadre pluriannuel de financement pour la période 2004-2007. Ce cadre de financement tiendra compte de l'analyse de la demande au niveau des pays, des objectifs de développement pour le Millénaire et des six domaines d'intervention, et s'appuiera sur l'expérience acquise pendant le premier cadre de financement, pour la période 2000-2003. Cette expérience permettra d'établir un rapport sur le cadre pluriannuel de financement qui sera examiné à la fois par le PNUD et le Conseil d'administration à la session annuelle de 2003, avant la mise au point définitive du cadre de financement pluriannuel pour la période 2004-2007.

178. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision 2002/28 (voir document DP/2003/2).